

LE COURRIER

L'ESSENTIEL, AUTREMENT.

WWW.LECOURRIER.CH

N°179 | 153^e année | CHF 3.00

LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

Face au dumping salarial, le Tessin se sent très seul



Heure de pointe des frontaliers au poste-frontière de Ponte Tresa. KEYSTONE



KEYSTONE

9 UNION EUROPÉENNE

Premier discours de von der Leyen sur l'état de l'Union

VAUD

L'initiative «SOS Communes» pour une nouvelle répartition de la facture sociale est lancée

4

NEUCHÂTEL

Ravageant les pâtures, les sangliers prolifèrent grâce au réchauffement climatique.

5

GENÈVE

La présidence unique du Conseil d'Etat pourrait disparaître après moins de deux législatures.

6

3 Le 27 septembre, le Tessin pourrait accepter l'initiative «Pour une immigration modérée». Les frontaliers y représentent 27% de la main d'œuvre mais leurs salaires sont 25% moins élevés que ceux des Suisses. La gauche et les syndicats demandent de mieux encadrer la libre-circulation ou un statut spécial pour lutter contre la discrimination salariale, mais Berne fait la sourde oreille.

10 VÉNEZUELA

Une mission de l'ONU associe **Maduro** à des crimes contre l'humanité présumés





HUMOUR

Barrigüe croque le grand âge

Il est septuagénaire depuis peu. Le dessinateur et fondateur de *Vigousse*, Thierry Barrigüe, a senti passer le vent du boulet, un cancer affronté vaillamment. Puis est arrivé le Covid. Autant de raisons qui ont stimulé la création des 112 dessins vachards, mais aussi tendres, rassemblés sous le titre *Oh! vieillesse. La galère des proches aidants*. Barrigüe aborde sans ménagement le grand âge et rend hommage aux conjoints, enfants, parents qui se tiennent aux côtés de leurs aînés dépendants. Leur permettant un maintien à domicile ou leur offrant un précieux soutien en milieu

hospitalier, en EMS, fusse au prix de leur propre santé, comme le souligne dans sa préface le Dr Pierre-Olivier Lang, gériatologue. Dans sa postface, le prix Nobel de chimie et militant écolo Jacques Dubochet met l'accent sur l'indispensable solidarité intergénérationnelle dans un monde qui va à vau-l'eau. Noir mais thérapeutique, l'humour de Barrigüe est un pied de nez salutaire à la sinistrose. RMR/DR

Barrigüe, *Oh! vieillesse. La galère des proches aidants*, Ed. Slatkine, 120 pp.

À VOTRE SANTÉ

Le congé paternité, un plus essentiel pour les enfants

BERNARD
BOREL*

Le congé paternité d'à peine 15 jours, sur lequel nous allons voter à la fin du mois, peut sembler une évidence. Pourtant il y a encore une résistance assez forte, preuve en est l'opposition affichée des jeunes PLR et finalement de la majorité de ce parti dans un vote virtuel!

J'aurais évidemment préféré la version de l'initiative qui proposait 4 semaines de congé, projet que j'aurais personnellement volontiers imaginé en deux temps, juste après la naissance et au moment de la reprise du travail de la mère, deux moments charnières dans l'accueil précoce d'un enfant. Pourquoi?

J'ai vu trop souvent, lors du contrôle pédiatrique «rituel» du premier mois du nourrisson, des jeunes mamans totalement épuisées: elles me racontaient leurs journées qui n'en finissaient pas et le décalage avec leur mari ou compagnon qui, par la force des choses, avait continué sa vie «d'avant», tolérant mal les pleurs – souvent plus fréquents le soir! – et peinait à en comprendre la signification, abandonnant souvent rapidement la partie et laissant toute la charge mentale représentée par ce petit être à sa mère.

C'est dire combien, autour de la naissance, la présence du père est importante pour donner à ce dernier le temps de réaliser le chamboulement de vie familiale en cours, d'en dessiner en couple les nouveaux contours et de tisser des liens précoces, si nécessaires dans la durée, avec le nouveau-né.

Il s'agit de découvrir à deux les besoins – souvent difficiles à déchiffrer au début – de ce nouvel être si dépendant, de se familiariser avec le travail de *nursing* ensemble, en tant que parents, et de se rendre compte que et l'un et l'autre doivent tout apprendre. Le moment magique de la découverte qui dure quelques semaines se vit mieux en couple que seul-e. Comme tout est nouveau, cela peut générer beaucoup d'angoisses – de faire faux, de se sentir dépassé-e, surtout si l'on ne réussit pas à calmer des pleurs (est-il/elle malade? a-t-il/elle faim, froid, chaud, etc.?).

Le fait de partager ces moments aide à mieux accompagner le développement et la croissance de l'enfant et à percevoir les compétences souvent complémentaires de chacun-e – y compris du bébé! C'est d'autant plus vrai aujourd'hui qu'une jeune parturiente quitte l'hôpital précocement, souvent 48 heures après l'accouchement, sans qu'il soit tenu compte de l'environnement social et familial – et alors que l'allaitement n'est pas encore installé – afin de réduire les coûts hospitaliers! Rappelons qu'il y a moins de vingt ans, les jeunes mères restaient souvent cinq à sept jours à l'hôpital après un accouchement physiologique. C'est dire, aussi de ce point de vue, l'importance de la présence du père pour assurer «l'intendance» et pour permettre aux jeunes mères de reprendre le dessus physiquement et psychologiquement. Sans compter que, de nos jours, nous vivons dans des structures familiales nucléaires et que l'aide de la famille élargie n'est plus la règle – et n'est parfois même pas souhaitée.

Quelques semaines après la naissance, un certain rythme s'installe: on s'apprivoise de mieux

en mieux en famille, la communication entre le bébé et ses parents s'améliore – on décèle mieux les différents pleurs et les premiers sourires apparaissent. Mais la reprise du travail de la mère est un nouveau moment de stress: la maman de jour ou l'éducatrice de la garderie (des professions encore bien genrées!) saura-t-elle «comprendre» mon enfant et répondre à ses besoins? Combien de mères n'ont-elles pas raconté que les premiers jours de séparation, elles n'ont cessé de penser à leur enfant. Si le père peut alors prendre congé, la transition est tellement plus simple pour tous – surtout s'il a pu être présent autour de la naissance. Cela renforce les liens entre l'enfant et son père, qui doit vraiment «gérer seul» les journées et, souvent, rassure la mère qui part plus confiante au travail.

Cela dit, les études sociologiques nous apprennent que pour améliorer l'équité dans le domaine du travail familial sur le long cours, il faut que le père puisse prendre au moins deux mois de ce qui serait un congé parental. On en est loin, même si l'on sait que les pays nordiques l'ont compris depuis longtemps.

Et du point de vue de l'enfant, un congé parental de deux ans serait à privilégier: ce n'est qu'après cet âge qu'il a envie de jouer avec des pairs et commence sa «vie sociale».

En attendant, même si la proposition actuelle n'est pas idéale, allez voter et faites voter votre entourage le 27 septembre: c'est un signe fort vers l'égalité et pour affirmer la responsabilité des pères dans la garde et les soins aux enfants.

* Pédiatre FMH et membre du comité E-Change, ONG suisse romande de coopération.

CARNETS PAYSANS

Salaire minimum

FRÉDÉRIC
DESHUSSES*

Un ami, bon connaisseur des affaires agricoles françaises, me signale ce courrier de lectrice¹ cueilli dans un quotidien de la place, dans lequel M^{me} Claude Bocquet-Thonney, viticultrice-encaveuse, se prononce sur la prochaine votation cantonale sur le salaire minimum. On y apprend que ce

qui menace l'agriculture suisse aujourd'hui, ce ne sont ni les accords de libre-échange, ni la concentration du secteur de la grande distribution et des coopératives, ni le demi-siècle de politiques favorables à l'industrie agro-alimentaire. Non. Ce sont les salaires qui mettent «gravement en péril nos exploitations», souligne M^{me} Bocquet-Thonney. Accepter le salaire minimum, ce serait rien moins que planter un couteau dans le dos de la production locale, nous assure-t-elle.

L'argumentation que déploie M^{me} Bocquet-Thonney a déjà beaucoup servi. En 1981, face à l'initiative «Être solidaires» proposant l'abolition du statut indigne des travailleuses et travailleurs saisonniers, les représentants de l'hôtellerie, de la construction et de l'agriculture ont bramé en chœur que ce serait la fin de tout. Claude Bocquet-Thonney s'inscrit ainsi dans une longue tradition réactionnaire qui consiste à rejeter la moindre avancée sociale (et environnementale – on entendra bientôt les mêmes scies au sujet des initiatives contre les pesticides) au nom de la préservation d'un tissu économique traditionnel et local.

Ce qui ne laisse pas d'étonner, c'est que celles et ceux qui prennent prétexte de l'agriculture de proximité pour maintenir les salaires misérables de leurs employés et employées² sont les mêmes qui soutiennent sans faillir un libre-échange forcené. Car M^{me} Bocquet-Thonney est membre – et même élue au parlement cantonal genevois – du Parti démocrate-chrétien (PDC). Or, s'il fallait désigner la ministre dont la politique a été la plus domageable à la perspective d'une agriculture locale, respectueuse des humains et de l'environnement, c'est à coup sûr Doris Leuthard, une autre membre du PDC, qu'il faudrait nommer.

Les 120 000 tonnes de produits de boulangerie surgelés importés en Suisse chaque année, tout comme la crise viticole actuelle, sont au nombre des conséquences directes de la politique agricole du PDC. Parmi les objectifs principaux de la mandature de Doris Leuthard au Conseil fédéral figure, en effet, l'introduction dans la législation suisse du principe dit du «cassis de Dijon», en vertu duquel pain et vin sont désormais traités comme n'importe quel produit industriel, empêchant tout contrôle des importations. Cette situation favorise – et c'était là le but recherché – la grande distribution et les transformateurs industriels. Ces derniers ont d'ailleurs récompensé Doris Leuthard à la hauteur du service rendu, puisqu'elle a été nommée le 28 mars 2019 au conseil d'administration de Coop et, dans la foulée, à celui du groupe Bell Food, filiale de Coop et leader de la filière viande industrielle en Europe.

A-t-on entendu M^{me} Bocquet-Thonney s'insurger contre le sacrifice des paysans consenti par son propre parti politique sur l'autel des besoins de l'industrie agro-alimentaire? Non, bien entendu. L'a-t-on entendue condamner les profits personnels que tire sa collègue de parti de la politique nuisible qu'elle a menée? Non plus. Pour sauver «nos exploitations», M^{me} Bocquet-Thonney préfère faire les poches de salariées et de salariés qui gagnent, à Genève, 16,90 francs de l'heure pour 45 heures de travail hebdomadaires, et leur refuser les 6,10 francs qui permettraient d'atteindre le salaire horaire minimum prévu par l'initiative.

Les belles déclarations des temps d'épidémie sur la revalorisation des métiers essentiels sont instantanément oubliées dès qu'on les confronte à la plus timide et à la plus raisonnable des revendications.

* Observateur du monde agricole.

¹ Cf. C. Bocquet-Thonney, «Petits salaires», (courrier des lecteurs), *Tribune de Genève*, 2 septembre 2020.

² Lire ma chronique du 15 juillet «Travailleurs à la peine».

Selon les sondages, une majorité de Tessinois pourrait bien accepter l'initiative « Pour une immigration modérée » 27 septembre prochain. Dumping salarial et chômage des jeunes sont pointés du doigt

LE TESSIN SOUS PRESSION



CAROLINE BRINER

Libre circulation ▶ Le Tessin pourrait bien être le seul canton à voter contre la libre-circulation le 27 septembre prochain. Que se passe-t-il au sud des Alpes ? «La pression sur les salaires est très forte. Les frontaliers sont très mal payés, alors qu'ils représentent 27% de la main d'œuvre», explique Benedetta Rigotti, porte-parole de OCST, plus grand syndicat du canton.

En 2018, le salaire mensuel brut médian pour un plein temps dans le secteur privé¹ était de 5935 francs pour les Suisses travaillant au Tessin contre 4477 francs pour les frontaliers travaillant au Tessin, soit 25% de moins. En l'an 2000, l'écart n'était que de 15%. «Pour les permis B et C, la différence de salaire existe, mais elle reste faible. Pour les permis G (les frontaliers), la différence est énorme et elle n'est pas explicable. C'est de la pure discrimination», estime Benedetta Rigotti. La syndicaliste déplore une tendance à établir des salaires non pas en fonction des compétences, mais du niveau de vie de l'employé.

Il y a vingt ans déjà, le Tessin connaissait des salaires inférieurs à la moyenne suisse. L'écart s'est-il vraiment creusé? Oui, si l'on compare le salaire médian suisse avec le salaire tessinois. Mais si cette évaluation porte sur le salaire des Suisses qui travaillent au Tessin, l'écart est passé de 7% à 5%.

Néanmoins la majorité des élu-e-s tessinois-e-s exprime leur pessimisme. Le nombre de frontaliers-ères a crû de 134%, passant de 29 000 à 67 880 fin 2019, tandis que la population est passée de 308 500 à 353 000 habitants (+14%). Par ailleurs, le nombre d'heures de travail effectuées au Tessin entre 2000 et 2019 a baissé de 181 millions à 170 millions pour les Suisses, alors qu'il a grimpé de 143 millions à 191 millions pour les étrangers-ères (voir tableau).

Un nombre croissant d'entreprises attribue les nouveaux postes à de jeunes Italien-ne-s plus flexibles. Ou à des Italien-ne-s qualifié-e-s et expérimenté-e-s. Dans les deux cas, à des salaires moins élevés. Car de l'autre côté de la frontière, les candidatures se bousculent: même en étant moins bien payé qu'un Suisse, un comptable italien pourra gagner deux à trois fois plus que dans la Péninsule.

Frontaliers du tertiaire

Le secteur tertiaire est le plus concerné par la hausse du nombre de travailleurs-euses immigré-e-s. «Avant, les frontaliers travaillaient surtout dans la construction et l'industrie. Désormais, on les retrouve dans les fiduciaires, les banques, les agences de voyage, la pharmacie, l'informatique, etc.» explique Benedetta Rigotti, en précisant que «35% des nouveaux postes dans le tertiaire sont attribués à des frontaliers».

Les entreprises n'hésitent plus à énoncer clairement dans leurs offres d'emploi qu'elles recherchent des frontaliers-ères ou publient les annonces directement en Italie... Ces pratiques sont-elles légales alors qu'à la suite de l'acceptation de l'initiative contre l'im-



Un nombre croissant d'entreprises attribue les nouveaux postes à de jeunes Italiens et Italiennes plus flexibles, qualifiés ou expérimentés. Dans tous les cas, à des salaires moins élevés. KEYSTONE

VOLUME DE TRAVAIL ANNUEL EFFECTIF (en millions d'heures) au Tessin, selon la nationalité et le sexe des travailleurs

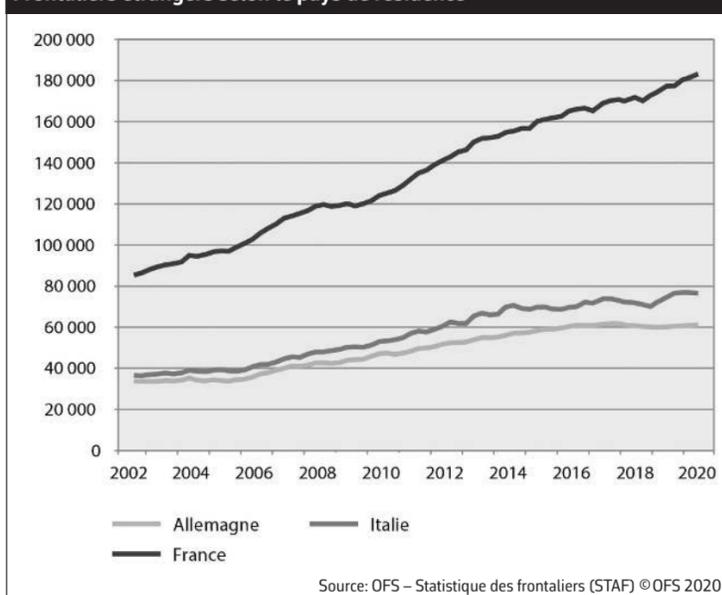
	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Total	324	308	332	362	367	370	366	361
hommes	202	196	208	229	230	231	229	225
femmes	122	112	124	133	137	139	137	136
suisses	181	169	181	175	176	178	181	170
hommes	107	103	108	106	104	104	107	100
femmes	74	66	73	69	72	74	73	69
étrangers	143	139	152	186	191	192	185	191
hommes	95	93	101	122	126	127	122	125
femmes	49	46	51	64	64	65	64	66

Source: Statistique du volume de travail (SVOL), Office fédéral des statistiques, Neuchâtel

«Avant, les frontaliers travaillaient surtout dans la construction et l'industrie. Désormais, on les retrouve dans les fiduciaires, les banques, etc.»

Benedetta Rigotti

Frontaliers étrangers selon le pays de résidence



Source: OFS - Statistique des frontaliers (STAF) © OFS 2020

DEUX VISIONS POUR PRÉSERVER LES EMPLOIS

Les partisans de l'initiative de limitation réclament la réintroduction de la préférence indigène, et donc l'abolition de la libre circulation des personnes avec l'UE, afin de préserver les emplois et garantir la liberté des citoyens. Hor-

mis l'UDC, le MCG et la Lega, tous les partis gouvernementaux s'opposent à l'initiative car elle met en péril les relations de la Suisse avec son partenaire principal, ainsi que les mesures d'accompagnement qui limitent le dum-

ping salarial. Le soutien des Tessinois à l'initiative s'est délité avec les semaines. Selon le sondage SSR paru mercredi, le texte est soutenu par 49% de oui contre 49% de non. Les indécis feront pencher la balance. CBR

migration de masse en 2014², les entreprises doivent diffuser préalablement leurs annonces auprès des Offices régionaux de placement (ORP), du moins dans les secteurs les plus touchés par le chômage? La loi ne prévoit pas de contrôle...

Pas comparable à Genève ou Bâle

Le taux de personnes cherchant un emploi³ au Tessin a augmenté de 4% à 6,8% entre 2002 et 2019. Le taux actuel est plus élevé que la moyenne suisse (4,4%), mais plus faible que dans le canton de Genève (9,9%). Pourquoi dans cet autre canton frontalière, où le nombre de frontaliers-ères a également explosé (+200% depuis 2000) et le taux d'étrangers est clairement plus élevé (27% au Tessin contre 40% à Genève), la libre circulation est-elle soutenue par les autorités et par la majorité des citoyen-ne-s? Les Tessinois crachent-ils dans la soupe du développement économique?

«La situation n'est pas comparable à celle de Genève ou de Bâle», assure Greta Gysin, conseillère nationale verte née à Locarno. «Le Tessin n'est pas le centre économique de sa région. C'est Milan qui tient ce rôle», poursuit-elle en rappelant que la Lombardie compte plus de 10 millions d'habitants.

Face au dumping salarial, le nombre de sous-employé-es a explosé, estime-t-on à l'UDC. De nombreux demandeurs et demandeuses d'emploi ont abandonné leurs recherches et les jeunes quittent le Tessin, assure Greta Gysin. «Les bénéfices de la libre circulation ne sont pas distribués de manière équitable sur le territoire suisse», résume la députée.

Quelles solutions?

Pour la gauche et les syndicats, il faut mieux encadrer la libre circulation. L'établissement d'un statut spécial pour le Tessin a déjà été demandé deux fois à la Berne fédérale. En vain. Greta Gysin appelle les autorités fédérales à s'attaquer aux mesures d'accompagnement. «Soit elles les renforcent au Tessin, soit elles les renforcent dans toute la Suisse», martèle-t-elle. Car si les professionnel-le-s de la construction ou de la santé sont désormais bien protégé-e-s grâce aux CCT, il n'en va pas de même dans le tertiaire, où, à part pour le commerce, il n'existe aucune CCT. Ce secteur est réglementé par 20 contrats normaux, établis grâce aux mesures d'accompagnement. Mais ceux-là ne définissent que le salaire minimum et toutes les branches ne sont pas protégées.

Le syndicat OCST, qui s'évertue à dénoncer les sociétés «qui n'assument pas leur responsabilité sociale», va proposer prochainement une solution pour l'ensemble du tertiaire. De son côté, Greta Gysin, déçue par la forme que prend le salaire minimum tessinois⁴, a demandé à la fin 2019 que les cantons puissent instaurer des salaires minimum économiques par branche, et non pas seulement un salaire minimum social qui permet de survivre. Mais le Conseil fédéral a rejeté sa motion, jugeant cette mesure non nécessaire. «On avance à petits pas», conclut Benedetta Rigotti. I

¹ Office des statistiques tessinois.

² Plus de 68% de Tessinois ont approuvé l'initiative «Contre l'immigration de masse» en 2014.

³ Le taux de chômage au sens du BIT est supérieur à celui du SECO.

⁴ Les Tessinois ont accepté l'instauration d'un salaire minimum en 2015. Mais le montant a été réduit et il ne sera instauré que progressivement, à partir de 2021.

La bataille sur la répartition de la facture sociale entre communes vaudoises et canton se poursuit

L'initiative SOS communes est lancée

RAPHAËL BESSON

Finances publiques ▶ «Au début, on s'est senti un peu seul, reconnaissent Josephine Byrne Garelli et Pierre-André Romanens. Mais désormais, ça monte en puissance, des gens et des communes nous rejoignent.»

Les deux députés PLR ont présenté hier à Nyon le texte définitif de leur initiative populaire intitulée «SOS communes». Elle exige une nouvelle répartition du financement de la facture sociale entre communes et canton.

En résumé: selon eux, le canton de Vaud doit reprendre à sa charge l'entier et non plus la moitié de la facture (acomptes 2020 de 825 millions pour les communes). Les communes acceptent en contrepartie une bascule de 15 points d'impôts, soit environ 525 millions de francs. Ce système produirait un gain de quelque 300 millions pour les communes et ramènerait la répartition à un niveau d'un tiers - deux tiers.

Deux faitières

Le lancement officiel de l'initiative survient la veille des assemblées générales des deux faitières. Pour mémoire, l'Union des communes vaudoises (UCV, 281 communes sur 309) vient de conclure avec le canton un protocole d'accord. Ce texte prévoit un montant de 150 millions de francs supplémentaires octroyés au plus tard en 2028 par l'Etat pour rééquilibrer la facture. De son côté, l'Association de communes vaudoises (AdCV), qui avait quitté la table des négociations, soutient officiellement l'initiative.

Le Comité d'initiative réunit déjà 28 personnes et une quarantaine de communes ont annoncé leur soutien, s'est félicitée la Rolloise Josephine Byrne Garelli. Les diverses régions du canton sont représentées, avec des sensibilités politiques différentes, des Vert'libéraux, des PLR, des UDC, un vert comme le député et syndic de Bassins Di-



Josephine Byrne Garelli et Pierre-André Romanens avaient présenté leur initiative, il y a un mois. Aujourd'hui, celle-ci est officiellement lancée.
SIGFREDO HARO/
LA CÔTE

Les deux députés rejettent avec force les critiques sur une prétendue avarice envers le social

dier Lohri ou un ex-socialiste comme le syndic de Rolle Denys Jaquet. Après les diverses étapes formelles, la récolte pendant quatre mois des 12 000 signatures devrait pouvoir commencer fin octobre, début novembre.

«Pour nous, le principe de base est simple: qui commande, paie», souligne Josephine Byrne Garelli. Aujourd'hui, le canton décide de la facture sociale, mais ne finance que la moitié. Les communes n'ont rien à dire, mais, grâce à l'initiative, la ligne facture sociale n'apparaîtra plus dans les comptes communaux, commente l'élue.

«Avec ces 15 points de bascule, les 309 communes sont du bon côté. Elles paient toutes au-

jourd'hui plus de 15 points d'impôts pour la facture sociale. Enfin, nous arrivons à une solution qui ne divise pas. C'est égalitaire, sain, simple», plaide Pierre-André Romanens.

Josephine Byrne Garelli rappelle quelques chiffres. Le déficit annuel dans les investissements communaux est de l'ordre de 110 à 140 millions de francs. Le niveau d'endettement des communes dépasse les 6 milliards, alors que le canton n'a quasiment plus de dettes.

Quand on les questionne sur les communes «riches», les deux députés rejettent avec force les critiques sur une prétendue avarice envers le social. «Nous

n'attaquons pas du tout la politique sociale du canton, nous ne visons pas une diminution de la protection sociale, ni son financement, mais uniquement le système de répartition.»

Augmenter les impôts?

Les initiants balaient le reproche que ces communes feraient tout pour ne pas augmenter leurs impôts. Les contribuables refusent les hausses, constate Josephine Byrne Garelli. «Ce qui est important, c'est la valeur du point d'impôts, c'est-à-dire comment je contribue à la richesse cantonale», relève Pierre-André Romanens. Des communes ont fait le calcul. Si elles augmentent

leurs impôts, elles y perdraient. Le système actuel est juste catastrophique, assure-t-il. De plus, si l'on veut garder de la richesse dans ce canton, il faut conserver la possibilité d'avoir des différences dans les taux d'imposition. «Le loyer de Moudon n'est pas le loyer de Nyon», conclut l'élue de Coppet.

Face aux initiants, la conseillère d'Etat Christelle Luisier, ancienne syndique de Payerne, s'active. Elle les a avertis il y a peu dans la presse: «Ces élus sont dans leur droit. Mais ma conviction est claire. Les relations institutionnelles doivent se régler par la voie de la discussion plutôt que dans les logiques d'affrontement». I

BELGIQUE

VAUD PLACÉ EN ZONE ROUGE

Après Fribourg, les autorités belges ont placé le canton de Vaud en zone rouge à partir de ce vendredi à 16h. Toute personne revenant de cette région devra se soumettre à un test de dépistage et se mettre en quarantaine, a annoncé le Ministère des affaires étrangères. Onze cantons sont déjà classés en orange. ATS

CORONAVIRUS

LE COÛT POUR YVERDON

Yverdon-les-Bains évalue à 3,8 millions de francs l'impact du coronavirus sur les finances de la commune. La deuxième ville du canton de Vaud précise bien qu'il s'agit d'un premier bilan. L'impact financier englobe des pertes de recettes, des économies et des frais complémentaires liés à la pandémie. ATS

Le suspect venait de sortir de prison

Homicide ▶ Le meurtrier présumé de Morges était surveillé pour d'éventuels liens avec le terrorisme islamiste. Ce Turco-Suisse de 26 ans, accusé d'avoir poignardé un homme samedi soir dans un kebab, était sorti de prison en juillet dernier. Il avait été arrêté et placé en détention provisoire en avril 2019 à la suite d'un incendie criminel dans une station-service de Prilly. C'est au cours de cette affaire que les enquêteurs vaudois sont tombés «sur des indices de possibles antécédents djihadistes», a communiqué hier le Ministère public de la Confédération (MPC). Le MPC ajoute que cet individu était déjà dans le viseur du Service de renseignement de la Confédération (SRC) depuis 2017, «en raison de consommation et de diffusion de propagande djihadiste».

Selon la RTS, qui cite une source proche de l'enquête, le prévenu est passé aux aveux après l'agression de Morges. Il a effectivement reconnu avoir agi au nom du djihadisme, «par vengeance contre l'Etat suisse» et pour «venger le Prophète». Il s'en est pris à un quidam repré-

sentant la population suisse, toujours selon cette source. Le MPC n'a voulu ni confirmer ni infirmer cette information.

Après plusieurs mois en détention provisoire à la suite de l'incendie à Prilly, le suspect a été libéré en juillet dernier par le Tribunal des mesures de contrainte. Le Ministère public explique qu'il s'est appuyé sur une expertise psychiatrique pour demander cette remise en liberté. Celle-ci était toutefois conditionnée à plusieurs contraintes: couvre-feu nocturne, obligation de s'annoncer et interdiction de port d'armes. Jusqu'à samedi soir, le MPC n'a été informé d'aucune violation «qui aurait justifié une nouvelle mise en détention», poursuit le communiqué.

Selon la RTS qui s'appuie toujours sur des sources proches de l'enquête, le MPC aurait toutefois demandé que le prévenu soit interné dans un établissement psychiatrique, estimant que sa santé psychique se dégradait et qu'il se montrait peu coopératif. Cependant, faute de place, ce dernier était libre le soir où il est passé à l'acte. ATS

Petits patrons de la construction devant les tribunaux

Fraude ▶ Ouverte en 2016, l'enquête sur la vaste fraude au dégrèvement de la Caisse cantonale vaudoise de chômage (CCh) débouche sur des audiences au tribunal. Cette étape permet d'en apprendre un peu plus sur le stratagème utilisé pour tromper les autorités chargées d'accorder les indemnités en cas d'insolvabilité (ICI).

Globalement, le procureur en charge de l'enquête soupçonne qu'environ 3 millions de francs ont été indûment versés à des travailleurs consécutivement à la faillite des sociétés censées les employer. La fraude a nécessité la participation de chefs d'entreprise, de collaborateurs du syndicat Unia – licenciés depuis lors – ainsi que de nombreux employés fictifs ou réels.

Deux chefs d'entreprise kosovars actifs dans la construction sont renvoyés à la fin du mois devant le Tribunal d'arrondissement du Nord vaudois pour escroquerie. Ils ont pour l'essentiel admis les faits, ce qui permet de les juger selon une procédure simplifiée. Le Ministère public requiert à leur encontre des peines entre 12 et 18 mois de prison avec sursis, et admet des prétentions civiles de 35 000 et 108 500 francs à verser à la plaignante, la CCh. ATS

La France a payé son dû au canton

Impôt des frontaliers ▶ La France a versé le 7 juillet dernier au canton de Vaud la part compensatoire de l'impôt des frontaliers pour 2019. Ce versement avait suscité une polémique en 2018, l'Hexagone tardant à s'acquitter de son dû.

En vertu d'un accord franco-suisse, la France doit verser chaque année jusqu'au 30 juin la rétrocession des impôts perçus auprès des travailleurs frontaliers ayant travaillé dans notre pays l'année précédente, a rappelé hier l'Etat de Vaud.

Pour le canton de Vaud et les communes vaudoises, cette rétrocession se monte à plus de 120 millions pour 2019. Le canton a versé leur part aux communes le 9 juillet dernier. Pour rappel, le canton avait reçu de la France 109 millions en 2018 et 112 en 2017. ATS

Les sangliers ravagent les pâturages neuchâtelois depuis janvier. Une étude projette une prolifération de l'espèce d'ici 2100 en raison du réchauffement climatique

Trop de glands, trop de sangliers



ALAIN MEYER

Ecosystème ► Les dégâts aux cultures et pâturages commis par les sangliers sont récurrents depuis déjà des années dans le canton de Neuchâtel et, de manière générale, sur tout l'arc jurassien. Herbes arrachées dans les prairies, pierres excavées, récoltes mises à mal... Les dommages se chiffrent à plusieurs centaines de milliers de francs. Le canton a même connu un pic en 2016 avec une ardoise de près de 350 000 francs.

Le phénomène s'est répété ce printemps avec de nouvelles dévastations constatées depuis janvier, selon le Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). Malgré une légère accalmie au début de l'été, les sangliers ont à nouveau pris goût à l'herbe fraîche avec les pluies du mois d'août.

Chasse à l'affût avancée
Résultat: la chasse à l'affût introduite dans le canton voici trois ans – une chasse individuelle hors des forêts – a été avancée de quinze jours cette année. La chasse générale a, elle, démarré le 10 août comme prévu. Le nombre de têtes que chaque chasseur est autorisé à tirer n'a pas bougé: quatre bêtes, auxquelles s'ajoutent quatre autres selon les demandes. En



Un sanglier des forêts neuchâteloises capturé par un piège photographique du Service de la faune, des forêts et de la nature. SFFN

fonction des dégâts occasionnés par les sangliers, la chasse générale pourrait être prolongée jusqu'au 27 février 2021. «Nous utilisons toute la période de chasse offerte par la loi fédérale sur la chasse pour réguler leur présence», explique Joanne Félix, collaboratrice scientifique au SFFN.

Réfugiés dans les forêts, les sangliers demeurent difficiles à cerner. Là où des hardes passent, les agriculteurs sont souvent contraints de trouver d'autres surfaces de pâtures et d'autres prairies de fauche. L'animal se réfugie de préfé-

rence le jour à l'orée des pâturages et des forêts. C'est à la nuit tombée que les gardes faune le pointent. Dans le canton de Neuchâtel, la réserve naturelle du Creux-du-Van constitue l'un de ses terrains de jeu favori, ainsi que dans le Haut du canton, au nord et à l'ouest de La Chaux-de-Fonds.

La faute aux glands

Alors que la population suisse se tâte sur l'intérêt ou non d'introduire le 27 septembre prochain une nouvelle loi sur la chasse où la régulation du sanglier n'est guère mention-

née, une étude réalisée récemment en France projette une recrudescence de cette espèce d'ici 2100 dans nos forêts.

Le réchauffement climatique induirait une production de glands à la hausse, nourriture dont raffolent les sangliers. Réalisée au Laboratoire de biométrie et biologie évolutive de l'Université de Lyon 1 en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, cette projection s'est basée sur l'évolution des laies. Des données démographiques recueillies depuis 1983 sur la survie, la croissance et la reproduction de l'espèce ont été

corrélées avec la quantité de glands disponibles.

Emballement de naissances

Sans avancer de chiffre précis, cette analyse établit un lien entre la hausse des températures et une prolifération de sangliers à l'horizon 2100. Une succession de canicules n'y serait pas étrangère, notamment sur la reproduction des chênes. «Sur la base des connaissances actuelles dans les écosystèmes tempérés, nous pouvons projeter une réponse positive des chênes, et donc des sangliers, à

l'augmentation des températures printanières», résume Laura Touzot, autrice de cette thèse réalisée dans le cadre de son doctorat en écologie, dont *Le Courrier* a obtenu copie.

Au vu de ces recherches, un emballement des naissances pourrait être observable dans des pays comme la Suisse, la France ou l'Allemagne. Mais «la réponse des sangliers dépendra de la réponse des chênes», précise Laura Touzot. Dix scénarii de climat au printemps ont été pris en compte dans cette étude. «Nos conclusions suggèrent l'éventualité de réguler les populations de sangliers de manière plus importante», indique-t-elle. Et pour optimiser l'effort de chasse, une solution serait, selon elle et d'autres spécialistes, de cibler les bêtes participant le

Réfugiés dans les forêts, les sangliers demeurent difficile à cerner

plus à l'accroissement, soit les laies adultes moyennes et grosses mais non gestantes. Le canton de Neuchâtel n'interdit pas le tir des laies portantes, dans la mesure où il n'est pas possible de connaître leur statut au moment de tirer. Mais le tir sur des laies suitées, c'est-à-dire accompagnées de marcassins, est interdit. En cas de tir par erreur d'une femelle ayant du lait, un émoulement de 50 francs est alors perçu. I

Egalité: Le Courrier récompensé



Le podcast «Raffut» de Célia Héron et Pascaline Sordet a reçu mercredi le prix Femmes et médias 2020. Diffusé sur le site du Temps, il traite de la pratique du sport vue sous une perspective de genre. Un prix «14 juin» a aussi primé la rédaction du Courrier pour sa couverture foillée et de qualité de la grève des femmes. Il a été reçu par la responsable de la rubrique «Egalité», Dominique Hartmann (à gauche sur la photo).

Lors de cette même soirée, l'Institut de recherches et de formations et laboratoire d'idées sur l'égalité dans les médias DécadréE a aussi primé la journaliste du Temps Sylvia Revello pour son article «Quand l'accouchement vire au cauchemar». Les prix DécadréE contre la culture du viol veulent valoriser les bonnes pratiques dans le traitement de l'actualité sur les violences sexistes. ATS/DAVID MARCHON

Pas de tourisme électoral à Moutier

Jura bernois ► Pour la municipalité de Moutier (BE), il n'y a pas de problème particulier dans la tenue du registre électoral. C'est la réponse transmise mercredi à la Chancellerie d'Etat bernoise qui souhaitait obtenir des explications pour clarifier la situation de dizaines de personnes. Le contrôle du registre électoral va se poursuivre. «Il n'y a pas de situation de tourisme électoral à Moutier et parler de tourisme électoral aujourd'hui est infondé», a déclaré mercredi Valentin Zuber, président de la délégation aux affaires jurassiennes de la cité prévôtoise. Pour le conseiller municipal, il faut laisser la place aux débats dans la perspective du nouveau vote.

Sur les 151 cas pour lesquels la Chancellerie d'Etat demandait des clarifications, plus de la moitié (82) provient d'une problématique informatique dans la plate-forme cantonale. Ce problème est dû à l'impossibilité d'échange d'informations au sujet des annonces de séjour entre la plate-forme cantonale et la base de données communale. A cela s'ajoutent 28 séjours d'étudiants dont les situations sont conformes et 13 situations vérifiées dans des EMS. La commune a aussi investigué sur la problématique du lien entre registre fiscal et registre électoral. Il en ressort que 9 citoyens votent à Moutier sans y payer d'impôt. Elle a engagé pour 8 d'entre eux

des démarches afin de rapatrier leur domicile fiscal.

Après analyse des 151 cas à éclaircir, le Conseil municipal constate qu'il ne reste à ses yeux que 6 situations à régler. Ces personnes ont été convoquées et devront justifier rapidement que leur centre de vie est à Moutier. Dans le cas contraire, une procédure de radiation sera ouverte, a précisé le Conseil municipal. Le contrôle du registre électoral de Moutier doit permettre de prévenir les domiciliations fictives et le tourisme électoral. Des irrégularités avaient été constatées lors du vote du 18 juin 2017 par la préfecture du Jura bernois, confirmées ensuite par le Tribunal administratif.

La Chancellerie d'Etat a annoncé mercredi avoir posé aux autorités de Moutier des questions sur le nombre croissant d'arrivées qui ont été observées ces derniers mois dans la commune. La surveillance commune du registre avec le canton de Berne se poursuivra jusqu'à la nouvelle votation sur l'appartenance cantonale. La date du scrutin doit être fixée dans le cadre de la Conférence tripartite sous l'égide de la Confédération. Pour l'instant Moutier et le gouvernement bernois sont en désaccord. Le Conseil municipal de Moutier propose le 9 mai 2021. Le Conseil-exécutif bernois a lui avancé en janvier la date du 7 février 2021. ATS

NEUCHÂTEL

SERVICE RETIRÉ

L'exécutif de la Ville de Neuchâtel traverse une crise à un mois et demi des élections communales. Il retire le Service des bâtiments à sa titulaire, la Verte Christine Gaillard, pour le transférer de la Direction de l'urbanisme à celle des ressources humaines. La décision a été prise «après une analyse approfondie de la situation du service, qui connaît des difficultés organisationnelles et relationnelles persistantes».

ATS

LA TCHAUX

LE HAUT EN VEUT PLUS

La Chaux-de-fonds juge que le canton ne contribue pas assez aux excès de charges des communes à plus de 800 m d'altitude. Selon une étude sur les surcharges géo-topographiques, La Chaux-de-Fonds obtiendrait une somme beaucoup plus importante si le canton appliquait les critères nationaux de la péréquation financière. ATS

Nouveauté notable de la Constituante, la présidence unique du Conseil d'Etat pourrait déjà disparaître. Les Genevois se prononceront sur son sort le 27 septembre

La présidence, «un tigre de papier»



MOHAMED MUSADAK

Votation ► Un petit tour et puis s'en va? Après moins de deux législatures, le principe de présidence unique pour toute la durée du mandat pourrait disparaître à la mi-octobre. Le 27 septembre, les Genevois devront décider si cette nouveauté introduite en 2013 avec l'adoption de la nouvelle Constitution doit être supprimée au profit d'un retour au traditionnel tournus à la tête de l'exécutif (Anne Emery-Torracinta devrait reprendre la présidence).

Proposée par le Conseil d'Etat lui-même, l'abrogation de la présidence unique a été soutenue par une large majorité du Grand Conseil en novembre dernier – 65 voix (MCG, PLR, UDC, Verts, EàG), contre 20 (PS, PDC) –, et comme toute modification de la Constitution, elle doit passer devant le peuple. Depuis l'automne dernier, les opposants à un retour en arrière sont encore moins nombreux. Désormais, tous les partis y sont favorables à la nuance près des socialistes qui laissent la liberté de vote.

«Presque un sabotage»

Comment, en moins de deux législatures, cette réforme organisationnelle a pu faire la quasi-unanimité contre-elle? «Je pense qu'il y a d'abord eu un problème de circonstances, estime Thierry Tanquerel, professeur honoraire de l'université de Genève et ancien constituant (PS). La présidence unique n'a jamais fonctionné comme elle aurait dû. On a d'abord eu un président en fin de carrière politique (François Longchamp, 2013-2018) qui n'a pas vraiment incarné le rôle, un autre qui a explosé en plein vol (Pierre



Antonio Hodgers a repris la présidence fin 2018, après que Pierre Maudet ait été démis de cette fonction.

JEAN-PATRICK DI SILVESTRO

de l'exécutif, Antonio Hodgers rétorque «qu'il n'est pas prouvé que le canton de Vaud, cité en exemple (*le canton connaît lui aussi le système de présidence unique, ndlr*) ne fonctionne pas lui aussi en silos».

Bon pour la Genève internationale

L'autre objectif poursuivi par les constituants était «de mieux porter la voix de Genève dans ses relations avec les collectivités frontalières, avec la Confédération et auprès de la Genève internationale», plaide Thierry Tanquerel. Face aux présidences pérennes françaises et vaudoises, «un retour en arrière serait s'infliger un handicap volontaire», estime le professeur de droit public.

Antonio Hodgers reconnaît l'intérêt d'une présidence unique pour les relations avec la Genève internationale. «Elle est très appréciée par les ambassadeurs. C'est en effet l'un des avantages de la réforme.» Le conseiller d'Etat est en revanche bien plus sceptique sur l'utilité d'une représentation unique auprès de la Confédération et des autres cantons. «En fonction des sujets, c'est au conseiller d'Etat chargé du dossier en question qu'incombe la tâche de représenter le gouvernement.»

Maudet, juin-septembre 2018) et enfin un dernier qui ne voulait pas être président! (Antonio Hodgers) Cyril Mizrahi, député socialiste et ancien constituant également, considère que le Conseil d'Etat n'a pas su s'ajuster à la réforme: «On est passé d'un département présidentiel, sous François Longchamp, qui n'avait quasiment que des tâches protocolaires, à une présidence qui est venue se greffer au gros département que s'était taillé Pierre Maudet.» Thierry Tanquerel estime qu'il est donc trop tôt pour tirer des conclusions et que, dans ces conditions, «il est hâtif et irréfléchi de revenir en arrière». Pour lui, c'est presque du sabotage. «On ne peut pas tout faire pour que ça ne marche pas et remettre ensuite la faute sur le système.»

Cyril Mizrahi confirme: «Ils n'ont pas compris le rôle de cette présidence, qu'ils perçoivent, au mieux, comme un fardeau.» Pour les constituants, la réforme devait permettre d'amener de la cohérence au sein du

gouvernement et défendre son action. «Il est nécessaire de confier expressément cette tâche à une personne pour la durée de la législature, insiste le député socialiste. Par sa vision et ses impulsions transversales, la présidence, telle qu'on l'a imaginée, aurait dû permettre d'éviter l'écueil des départements qui fonctionnent en silos. Aujourd'hui, on a affaire à un collège de directeurs.» Thierry Tanquerel estime que «diluer cette tâche revient à la nier. Genève a trop souffert de la départementalisation à outrance et de la désunion de son gouvernement pour se priver de cet outil».

Moins de collégialité

Pour Antonio Hodgers, actuel président du Conseil d'Etat, «c'est à tous les membres de l'exécutif, et non pas à un seul de défendre son action». Il balaye la critique d'un manque de compréhension de ce nouveau rôle: «Cette présidence unique est un tigre de papier,

ironise-t-il. Si la Constituante avait imaginé une présidence qui aurait eu peu ou prou le rôle de premier ministre à la française, il aurait fallu donner d'autres outils à l'institution.» Or, l'élu écologiste rappelle que «le président n'a pas plus

de droit de regard transversal sur les autres départements que n'importe quel autre membre du gouvernement». Il considère même que la réforme produit l'effet inverse: moins de collégialité. Quant à la critique liée à la départementalisation

COMMENTAIRE

Pas de regrets

Les avantages promis par une présidence unique, initiée en 2013 avec la nouvelle Constitution, dont une meilleure collégialité et moins de fonctionnement en silos, n'ont pas été au rendez-vous. En revanche, on a constaté que les deux modèles tentés – un département présidentiel puis la présidence en plus d'un autre département – étaient respectivement un gâchis de compétence et un fardeau trop lourd à porter. L'affaire Maudet pourrait inciter à donner encore une chance à la présidence unique pour qu'elle développe son potentiel dans des conditions normales. Ce serait une erreur: un modèle gouvernemental doit être taillé pour

faire face aux tempêtes. En outre, le partage des responsabilités est par définition préférable à une concentration du pouvoir et de la visibilité. Ce n'est pas pour rien que Pierre Maudet, homme aux dents longues, n'avait pas hésité à se tailler un département conséquent en plus de la présidence... avant de trébucher sur ses canines. Un retour en arrière le 27 septembre marquerait par ailleurs un petit camouflet pour les auteurs de la nouvelle Constitution de 2013, puisque l'un des rares changements concrets de ce texte qui manquait de souffle a déjà montré ses limites. RACHAD ARMANIOS

AÉROPORT

EMPREINTE SONORE EN BAISSÉ

Entre 2018 et 2019, la surface des zones exposées au bruit du trafic aérien a diminué (-3,4 km²), tout comme le nombre d'habitants concernés (-11,4%), affirme l'aéroport. Le recul de l'empreinte sonore est principalement induit par une diminution globale des mouvements d'aéronefs (-0,6% en 2019), spécialement après 22 heures, explique l'institution dans un communiqué. Et ce, avant la pandémie qui a profondément touché le trafic aérien. L'institution souligne que ces résultats sont conformes à la courbe plafond imposée dès 2019.

MML

Présentation de la Cité de la musique

Exposition ► A Genève, une exposition itinérante présente le projet de Cité de la musique. Constituée de dix panneaux, elle est ponctuée de concerts d'étudiants de la Haute école de musique (HEM) et de musiciens de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), futurs résidents du bâtiment. L'exposition, montée sur la plaine de Plainpalais ainsi qu'au parc Geisendorf et à la rue Wilsdorf, vise «à promouvoir la Cité de la musique auprès du grand public», a déclaré mercredi lors de son vernissage Bruno Mégevand, président Fondation pour la Cité de la musique de Genève (FCMG). En 2019, la fondation avait mené une opération de sensibilisation à la gare Cornavin avec des concerts. Depuis, des ateliers de concertation ont eu lieu avec les

futurs usagers et voisins sur les espaces publics et le parc de la Cité de la musique, qui doit voir le jour à côté de la place des Nations. «L'emprise du bâtiment a été réduite pour valoriser au mieux le parc», a indiqué Charlotte de Senarclens, au nom de la FCMG.

Les promoteurs de la Cité de la musique tablent sur sa réalisation à l'horizon 2025. Le Conseil municipal de la Ville de Genève devrait voter fin octobre le plan localisé de quartier, puis la demande d'autorisation de construire sera déposée. Les travaux, qui doivent durer trois ans, pourraient être retardés par un référendum ou des recours. L'exposition itinérante, qui sera visible dans d'autres lieux de la ville jusqu'en 2021,

ATS

LANCY

NOUVELLE PATINOIRE

Le comité en charge du projet de la nouvelle patinoire du Trèfle blanc a validé les contours de l'infrastructure qui devrait voir le jour en 2028 au plus tard à Lancy. La nouvelle construction contiendra deux surfaces de glace, dont une pouvant accueillir jusqu'à 8500 personnes, un parking souterrain de plus de 1000 places, ainsi que 20 000 m² de surfaces commerciales. Le Conseil d'Etat a opté pour un financement public et a choisi d'inscrire le projet au plan décennal des investissements du canton de Genève, dont le montant s'élève à 157 millions de francs, selon un communiqué. MML

PUBLICITÉ

La Suisse veut extraire du dioxyde de carbone de l'atmosphère pour remplir ses objectifs climatiques

La chasse au CO₂ est ouverte

THIERRY JACOLET

Réchauffement ▶ Des collecteurs aspirateurs de dioxyde de carbone (CO₂), des filtres posés sur les cheminées d'usines, le stockage du gaz dans les couches géologiques profondes... La Suisse sort les grands moyens pour respecter ses engagements climatiques. Car au rythme actuel, la réduction des émissions de CO₂ ne suffira pas pour atteindre la neutralité carbone d'ici à l'horizon 2050. La Confédération s'était engagée à les diminuer de 20% d'ici à 2020 par rapport au niveau de 1990. La cible s'éloigne: au dernier pointage fin 2018, les émissions n'avaient reculé que de 14%.

S'appuyant sur le *Rapport sur le réchauffement global à 1,5 °C* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Conseil fédéral a décidé fin août de prendre le problème par l'autre bout: encourager l'extraction durable du CO₂ de l'atmosphère par la mise en place des conditions-cadres en matière de recherche et de développement.

«Déjà trop tard»

Le recours aux technologies d'émissions négatives (NET) est un aveu d'échec. «Au rythme où nous allons, nous ne pourrions pas atteindre les objectifs de l'accord de Paris par la seule diminution des émissions de CO₂», se désole Sonia Seneviratne, chercheuse à l'Institut des sciences de l'atmosphère et du climat de l'EPFZ et coauteure du rapport sur le *Réchauffement global à 1,5 °C* du GIEC, qui recommandait le recours à l'extraction dans l'air. «Pour les scénarios ambitieux de notre rapport à 1,5 °C et 2 °C d'ici à la fin du siècle, il est déjà presque trop tard. Jusqu'à 700 milliards de tonnes de CO₂ devraient être retirées au total de l'atmosphère jusqu'en 2050 pour respecter l'accord de Paris.» Près de 43,1 milliards de tonnes ont été émises rien qu'en 2019.

D'où l'importance des fameuses «émissions négatives»: la quantité de gaz carbonique capturé dans l'atmosphère devra être supérieure aux émissions. «L'extraction de CO₂ de l'atmosphère ne peut pas résoudre le problème de la réduction des émissions», prévient Christian Lüthi, directeur d'Alliance climatique. Néanmoins, elle sera nécessaire pour compenser des émissions inévitables.»

Ciment, déchets, agriculture

Si l'abandon du pétrole et du gaz représente le gros de l'effort en Suisse, les émissions les plus difficiles à empêcher constituent les 10% restants. «Certaines émissions demeureront inévitables d'ici à 2050 et ne pourront être compensées que par le biais d'émissions négatives», reconnaît Robin Poëll, porte-parole à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Les domaines concernés? La production de ciment, le traitement des déchets et l'agriculture. «Heureusement, la Suisse abrite des entreprises actives dans les technologies permettant d'extraire le CO₂ de l'atmosphère», apprécie Sonia Seneviratne. A commencer par Climeworks, une start-up située dans le trio mondial du captage d'air direct. Fondée en 2009, elle construit



Des ouvriers creusent la roche du Mont-Terri (JU), susceptible d'accueillir des déchets nucléaires ou du CO₂. KEYSTONE

Stockage limité en Suisse

Comme la Suisse offre peu de possibilités, les autorités envisagent de stocker le CO₂ «helvétique» dans les couches géologiques de pays producteurs de pétrole.

Séquestrer le carbone, c'est bien, l'utiliser comme matière première, c'est mieux. Le CO₂ peut être transformé en biocarburant, en engrais ou en bulles pour boissons gazeuses. Sinon? Il faut le stocker. La Confédération privilégie le stockage durable dans les couches géologiques. En Suisse? Le potentiel du sous-sol helvétique semble limité pour des raisons techniques, économiques et écologiques. Une étude est notamment menée depuis 2011 au Mont-Terri, dans le Jura. «Il y a toutefois trop peu de recherche sur les endroits de stockage possibles en Suisse», déplore Sonia Seneviratne, chercheuse à l'Institut des sciences de l'atmosphère et du climat de l'EPFZ. «C'est dommage que le Conseil fédéral envisage d'utiliser des puits à l'étranger. Si peu d'efforts sont réalisés en Suisse...»

Selon le *Rapport du Conseil fédéral*, il serait envisageable à moyen terme d'exporter le CO₂ d'origine biogène capté en Suisse en vue d'un stockage géologique à l'étranger. Et pas n'importe où: dans les pays producteurs de pétrole. Une sorte de retour à l'expéditeur. Ces Etats connaissent très bien leur sous-sol après des décennies d'exploration pétrolière. A l'image de la Norvège et de la Grande-Bretagne en avance en Europe. De plus, l'industrie des hydrocarbures, pressée de rendre son modèle d'affaires climatique-compatible, investit massivement dans le stockage du CO₂.

«Ces compagnies savent gérer des grandes quantités de gaz, elles savent exploiter des pipelines et des plateformes de forage», explique Robin Quartier, directeur de l'Association suisse des exploitants d'installations de traitement des déchets (ASED). Il détaille le procédé: «Le CO₂ n'est pas stocké sur le fond de la mer, ni dans des réservoirs d'hydrocarbures épuisés, mais dans des couches géologiques bien particulières,

très étanches. Là, le gaz réagira lentement pour former des carbonates très stables.»

Une reconversion qui en appelle d'autres au niveau du transport. En Suisse aussi, des infrastructures pétrolières pourraient être réutilisées à bon escient. Robin Quartier imagine remettre en service le pipeline qui relie l'ancienne raffinerie Tamoil de Colloby et le port de Gènes pour transporter du CO₂. De là, le gaz à effet de serre pourrait partir en bateau vers la mer du Nord ou vers de futurs sites de stockage au Moyen-Orient.

Pas de quoi enthousiasmer Christian Lüthi, directeur de l'Alliance climatique: «Pour être considéré sérieusement, le stockage de CO₂ suisse à l'étranger doit remplir des exigences très élevées, entre autres sur les risques de fuite du gaz et les risques de corruption», avertit-il. «Il doit être fait dans un cadre de conformité vérifiable du respect des droits de l'homme et avec la pleine participation politique de la population locale.» TJ

et exploite des collecteurs modulaires équipés de filtres. Ils aspirent à l'aide de ventilateurs le CO₂ directement dans l'air, sur le toit d'incinérateurs ou de cimenteries. «Chaque collecteur de CO₂ peut capturer environ 50 tonnes par an», relève la société qui vient de lever 100 millions de francs dans le secteur privé. Avec pour objectif d'ici à 2025: débarrasser l'atmosphère de 1% des émissions mondiales.

Filtres pour poids lourds

Le captage direct du CO₂ dans l'air? Une solution de dernier recours pour François Maréchal, professeur en génie mécanique à l'EPFL Valais. «C'est la moins efficace en raison de la faible concentration de CO₂», estime le scientifique qui dirige un projet breveté l'an passé. Il vise à récupérer 90% des émissions de CO₂ des poids lourds pour les reconvertir en carburant. Le gaz est piégé par des filtres à la sortie du pot d'échappement.

«Nous ne pouvons pas que réduire les émissions»

Sonia Seneviratne

L'extraction à la source n'a pas encore fait ses preuves dans les centres d'incinération des ordures ménagères. Mais il y a du potentiel: les trente usines de valorisation thermique des déchets (UVTD) du pays émettent près de 4 millions de tonnes de CO₂. Sans parler des six cimenteries ou des grands sites de production chimique. «Avec des technologies existantes, il serait possible, d'ici une décennie, de capturer environ 10 millions de tonnes de CO₂ par an en équipant les 40 à 50 plus gros émetteurs du pays», parie Robin Quartier, directeur de l'Association suisse des exploitants d'installations de traitement des déchets (ASED).

Encore très cher

Ces technologies complètent les approches biologiques, comme la photosynthèse ou la reforestation. Christian Lüthi salue aussi le «potentiel limité mais attractif dans le stockage de carbone sous forme d'humus dans les sols agricoles suisses. Il rend également les sols plus fertiles tout en réduisant le besoin d'engrais.» Des méthodes bien meilleur marché que les NET. L'extraction d'un gaz qui ne compose que 0,03% de l'atmosphère terrestre coûte entre 600 et 800 francs la tonne chez Climeworks, encore loin de la barre des 100 francs valable d'ici 5 à 10 ans. Autre limite de l'extraction: le stockage encore flou (lire ci-contre).

Une chose est sûre: le recours aux technologies de l'ingénierie ne doit pas servir d'oreiller de paresse. Il est illusoire de se reposer sur ces solutions qui doivent rester complémentaires. «Les 90% des émissions actuelles doivent être réduits par les mesures en cours et à renforcer, insiste Sonia Seneviratne. Il faut diviser par deux nos émissions globales de CO₂ d'ici à 2030. Autrement dit, 5% par an.» Une réduction presque similaire à celle de l'année en cours. Mais sans l'aide du Covid-19 si possible... I

Les automobilistes pourront choisir entre une formule autocollant ou numérique

Place à la vignette électronique



Ueli Maurer, chef du Département des finances, défend le projet en dépit des réticences émanant de son parti, l'UDC.
KEYSTONE

PHILIPPE CASTELLA

Transports ► C'est un petit rituel désagréable auquel doit s'astreindre chaque automobiliste en fin ou en début d'année: décoller son ancienne vignette autoroutière en essayant de ne pas jurer et coller la nouvelle en faisant attention de bien la cacher derrière le rétroviseur pour qu'elle ne gêne pas la vue du conducteur. Un rituel qui appartiendra bientôt au passé: dès 2022 débarque la vignette électronique. Il suffira de quelques clics sur son ordinateur ou son téléphone portable pour s'enregistrer.

Les adeptes de décollage et de collage pourront toutefois tou-

jours s'adonner à leur passion. Le projet de loi auquel le Conseil national a donné hier son feu vert, après le Conseil des États en décembre dernier, prévoit le maintien des deux systèmes en parallèle. Avec une mort programmée tout de même, puisque lorsque la part des vignettes en plastique passera sous la barre des 10%, finis les autocollants.

La crainte de l'UDC

L'UDC a bien tenté de s'opposer à cette mort programmée, mais elle a été nettement battue (135 voix à 55). Elle s'est d'ailleurs aussi opposée à l'ensemble du projet. «Je crains que la vignette électronique ne soit pas là uniquement pour simplifier la

vie de l'automobiliste», a justifié Nadja Umbricht Pieren (BE). Elle y voit une première étape vers une taxation de la mobilité *mobility pricing*.

La réponse est venue de son coreligionnaire Ueli Maurer. «Le Conseil fédéral n'a pas de projet caché, a assuré le ministre des Finances. La vignette électronique n'est pas un préalable à une tarification de la mobilité. Il faudrait pour cela une loi spécifique.» Le plénum l'a suivi en acceptant d'entrer en matière par 138 voix à 51.

D'avantage encore qu'une simplification, le grand argentier de la Confédération voit dans cette numérisation une économie. Les coûts de fabrication et de distribution de la

vignette autocollante représentent 36 millions de francs, soit près de 4 francs par vignette. «Un bonus qui n'est pas à négliger en ces temps de pandémie», a salivé le Zurichois.

Pour l'automobiliste, la nouvelle vignette électronique aura un autre avantage. Elle sera reliée à un numéro de plaques et non plus à un véhicule particulier. Cela signifie que vous n'aurez pas besoin de racheter une vignette si vous acquérez une nouvelle voiture, si vous brisez votre pare-brise ou pour ceux qui ont des plaques interchangeables.

Son prix reste fixé à 40 francs. Le Conseil fédéral s'est bien gardé de proposer en parallèle une hausse de cette taxe. Il est en-

core refroidi par l'expérience de son ancienne ministre des Transports Doris Leuthard. La démocrate-chrétienne s'était cassé les dents devant le peuple (60,5% de non) en 2013 avec son projet de porter le prix de la vignette de 40 à 100 francs.

Vente à l'étranger

Le maintien des deux systèmes va compliquer les contrôles. C'est là aussi une des deux divergences qui restent à trancher entre les deux Chambres. Le National a opté hier pour des appareils mobiles de contrôle par 108 voix à 84, alors que les États ont ouvert la porte à des installations de contrôle automatique.

L'autre divergence entre les deux Chambres porte sur la vente des vignettes autocollantes à l'étranger. Le National veut que cette possibilité soit maintenue (par 104 voix à 85), alors que le Sénat, à la suite du Conseil fédéral, veut supprimer ces points de vente à l'étranger pour des raisons d'économie. A l'heure actuelle, près de 10 millions de vignettes sont vendues chaque année, dont 6,5 mio en Suisse, 1,5 mio à la frontière et 2 mio à l'étranger.

Une amende à 200 francs

Signalons encore que l'amende pour les automobilistes pincés sans vignette sur l'autoroute reste fixée à 200 francs. L'UDC a tenté de ramener cette amende à 80 francs. Mais une majorité d'élus (136 à 54), s'est rangée derrière l'avis d'Ueli Maurer, à savoir qu'un tel montant ne serait pas suffisamment dissuasif.

Au vote sur l'ensemble, le Conseil national a largement approuvé le projet par 142 voix à 47 et 2 abstentions. Ne reste plus qu'à régler les deux dernières divergences et les automobilistes pourront se dire à la fin de l'année, du moins ceux que ce rituel exaspère: c'est la dernière fois que je décolle et que je recolle cette vignette. I

BERNE-LONDRES

PLUS DE RELATIONS

La Suisse doit développer plus intensément ses relations avec le Royaume-Uni suite au Brexit. Le Conseil national a soutenu une motion de passer à une stratégie *build the bridge* pour faire suite à *mind the gap*. ATS

ÉTUDIANTS

ÉLARGIR LES ÉCHANGES

Le soutien aux échanges étudiants ne doit plus être ciblé uniquement sur le programme européen Erasmus. Le Conseil national a soutenu à l'unanimité un projet qui vise à élargir les possibilités à l'international. Les députés ont élargi les possibilités des étudiants. ATS

BIENNE

CLASSES ISOLÉES

Cinq élèves du Collège des Platanes à Bienne ont été testés positifs au Covid-19. L'Office du médecin cantonal a donc décidé de placer en quarantaine les trois classes concernées. La quarantaine devrait durer jusqu'au 24 ou 25 septembre. ATS

SOLEURE

MINISTRES ISOLÉS

Les deux ministres soleurois placés en quarantaine après une rencontre avec des représentants de communes sont négatifs. Une des personnes présentes avait été testée positive. Les deux ministres vont poursuivre leur quarantaine jusqu'à demain. ATS

RAPPEL

MASQUES INSUFFISANTS

Deux modèles de masques respiratoires ont été rappelés à cause d'un effet protecteur insuffisant. SwissCommerce rappelle un masque de la classe de protection FFP2. Aristos International rappelle le masque respiratoire KN95 du fabricant Huihong ATS

BÂLE-VILLE

DROITS DES PRIMATES

Les citoyens de Bâle-Ville pourront se prononcer sur l'inscription des droits fondamentaux des primates dans la Constitution cantonale. Le Tribunal fédéral a déclaré le texte recevable lors d'une séance publique mercredi à Lausanne. ATS

LAC BLEU

POISSONS MORTS

Depuis deux ans, toujours plus de poissons meurent dans les piscicultures du lac Bleu, dans le canton de Berne, selon les exploitants. Ils soupçonnent une pollution due aux travaux dans le tunnel de façade du Lötschberg. ATS

VOTATIONS

DERNIERS SONDAGES

Les Suisses accepteraient largement l'achat de nouveaux avions de combat et le congé paternité, selon les sondages SSR et Tamedia. Le «non» à l'initiative UDC est toujours aussi net. Les deux autres objets (chasse et déductions pour enfants) restent disputés. ATS

EMPLOI



La Cigüe

Coopérative de logement
pour personnes
en formation
met au concours un

Poste de responsable technique (60-70 %)

Entrée en fonction **1er février 2021** ou plus tôt si possible. Taux à 70 % en binôme, réduction à 60% envisageable et à discuter.

Toutes les infos et description du cahier des charges sont sur www.cigue.ch

Si vous êtes intéressé-e-s, vous avez jusqu'au **4 octobre 2020** minuit pour nous faire parvenir votre postulation.

CV et lettre de motivation dans un seul fichier .pdf à embauches@cigue.ch

Retrouvez *Le Courrier* sur internet
www.lecourrier.ch

EMPLOI

AMNESTY
INTERNATIONAL



la Section suisse d'Amnesty International engage

UN • E STAGIAIRE JOURNALISTE RP à 80%-100%

Entrée en fonction: 1^{er} mars 2021.

Type de contrat: CDD de deux ans, une année comme stagiaire journaliste RP, une année comme journaliste RP.

Lieu de travail: Genève et Berne.

TÂCHES PRINCIPALES:

Collaboration à la rédaction du magazine **AMNESTY** et des autres publications de la Section suisse, du site internet – y compris publications et rédaction de contenus en ligne.

QUALITÉS REQUISES:

Expérience du journalisme et excellentes capacités rédactionnelles, expérience dans le domaine des droits humains, formation supérieure, langue maternelle française, très bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais.

CONDITIONS:

La personne engagée a terminé son Master en journalisme et communication (orientation journalisme) de l'Académie du journalisme et des médias de l'Université de Neuchâtel.

Dossier avec CV, lettre de motivation et copies d'articles à envoyer **jusqu'au 26 octobre dernier délai** en format PDF (max. 7 MB) à humanresources@amnesty.ch.

Informations complémentaires: <https://www.amnesty.ch/fr/contacts/emplois/stages/stage-journaliste>

La présidente Ursula Von der Leyen a prononcé son premier discours sur l'état de l'Union européenne

En finir avec le règlement de Dublin

Bruxelles ► Une Europe plus résistante face aux menaces sanitaires, au changement climatique et à la crise économique: la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, a dévoilé hier son plan de bataille lors de son premier discours sur l'état de l'UE.

Mais c'est surtout sur le sujet de la migration qu'Ursula von der Leyen a fait des déclarations surprenantes. La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a prôné l'abolition de l'actuel règlement de Dublin, également en vigueur en Suisse, confiant la responsabilité des demandes d'asile aux pays d'entrée des migrants dans l'UE. Ce dispositif, au cœur du système européen actuel, cristallise les tensions.

L'exécutif européen doit présenter le 23 septembre sa proposition de réforme de la politique migratoire dans l'UE, très attendue et plusieurs fois repoussée. Le débat sur le manque de solidarité entre pays européens a été relancé par l'incendie du camp de Moria sur l'île grecque de Lesbos.

«Au cœur (de la réforme) il y a un engagement pour un système plus européen», a-t-elle déclaré devant le Parlement européen. «Je peux annoncer que nous allons abolir le règlement de Dublin et le remplacer par un nouveau système européen de gouvernance de la migration», a poursuivi Mme von der Leyen.

Des structures communes

«Il y aura des structures communes pour l'asile et le retour. Et il y aura un nouveau mécanisme fort de solidarité», a-t-elle dit, alors que les pays qui sont en première ligne d'arrivée des migrants (Grèce, Malte, Italie notamment) se plaignent de devoir faire face à une charge disproportionnée.

La dirigeante, qui a fait de cette réforme l'une des priorités de son mandat, n'est toutefois pas entrée dans les détails de ce «nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile», qui seront dévoilés mercredi prochain.

Devant les eurodéputés, la première femme à la tête de l'Exécutif européen, qui a fait du Pacte Vert un pilier de son mandat, a aussi annoncé qu'elle entendait relever l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE pour 2030, actuellement fixé à -40%

par rapport au niveau de 1990, à -55%.

Ce relèvement, qui aurait d'importantes conséquences pour les secteurs de l'énergie, des transports ou de l'agriculture, «est trop important pour certains et insuffisant pour d'autres», a reconnu Ursula von der Leyen. Mais «notre économie et notre industrie peuvent y faire face», a-t-elle assuré dans ce discours, un rituel de la vie bruxelloise.

L'objectif s'inscrit dans le projet plus vaste de faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone en 2050, c'est-à-dire capable de faire l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et leur absorption.

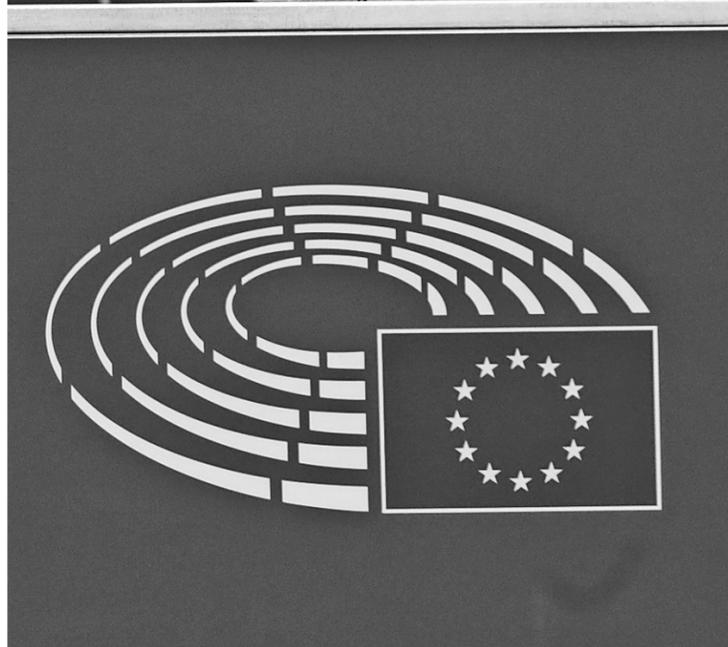
Dans cet esprit, le plan de relance européen de 750 milliards d'euros sur lequel les Etats membres se sont entendus en juillet pour sortir de la crise provoquée par la pandémie de Covid-19, sera financé à 30% par des obligations vertes.

«Une Union de la santé»

Face au Covid-19, qui a provoqué des réponses nationales en ordre dispersé et mis à l'épreuve la solidarité européenne, elle a appelé à une «Union européenne de la santé», un secteur qui relève des compétences de chaque Etat. «Nous créerons une agence de recherche et de développement biomédicaux avancés au niveau européen, comme cela existe aux Etats-Unis», a-t-elle affirmé.

Sur le front du Brexit, alors que les relations s'enveniment avec Londres, la présidente de la Commission a averti: l'accord scellant le départ du Royaume-Uni de l'UE, signé en janvier, ne peut être modifié unilatéralement. «C'est une question de droit, de confiance et de bonne foi», a-t-elle affirmé, alors que le Parlement britannique vient d'approuver un projet de loi revenant en partie sur les engagements pris dans l'accord de retrait, et que les perspectives d'une sortie ordonnée du Royaume-Uni s'amenuisent.

Ursula von der Leyen a aussi mis en garde la Turquie contre toute tentative d'«intimidation» dans le conflit gazier qui l'oppose à la Grèce en Méditerranée orientale. Et elle a enfin annoncé qu'elle allait présenter «un plan d'action» contre le racisme et les «crimes de haine». **ATS/AFP**



Ursula von der Leyen veut établir un nouveau mécanisme de solidarité pour gérer la politique migratoire dans l'UE. KEYSTONE

COMMENTAIRE

Un an pour imposer sa marque

Cela fait un peu plus d'une année qu'Ursula von der Leyen est aux commandes du paquebot européen ancré à Bruxelles. Invitée surprise de la succession de Jean-Claude Juncker, l'ex-ministre allemande de la Défense est parvenue progressivement à imposer sa marque de fabrique.

Cette impression favorable, la nouvelle présidente de la Commission européenne le doit d'abord à sa conversion à la cause environnementale (le Green Deal). Priorité absolue, elle l'a réaffirmé hier à nouveau en rehaussant l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE pour 2030. Une conversion certes récente pour cette mère de famille nombreuse, mais qui lui vaut néanmoins une sorte de présomption de sincérité.

Plus immédiate, la crise sanitaire en cours a permis à von der Leyen d'asseoir son autorité, en faisant montre d'une grande réactivité. Alors que le domaine de la santé reste une prérogative des pays membres de l'UE, l'ancienne chercheuse en épidémiologie a organisé la réponse européenne à la pandémie et à ses conséquences.

Ainsi, la grande conversion de l'Union face à la crise économique déclenchée par le Covid-19 porte le sceau du pragmatisme de l'ex-favorite à la succession d'Angela Merkel.

En effet, à l'image de la chancelière, Ursula von der Leyen affiche sa conviction en une Europe plus solidaire et collective. Elle s'est donc ralliée sans trop d'états d'âme à l'assouplissement de l'application des règles en matière budgétaire et d'aides d'Etat. Une rupture historique qui doit préfacier à un soutien massif de la relance en Europe. Quitte à saborder en pleine mer tourmentée toute une tradition d'orthodoxie financière héritée des grands traités européens.

PASCAL BAERISWYL

SOUDAN

GROS COUP DE FILET

Les forces de sécurité soudanaises ont arrêté hier 41 personnes en possession d'une quantité d'explosifs suffisante pour faire sauter la capitale. Cela à quelques semaines de la signature d'un accord de paix entre le gouvernement et des groupes rebelles. **ATS**

TARIQ RAMADAN

L'ACCUSATRICE SUISSE

L'intellectuel suisse Tariq Ramadan, déjà mis en examen en France pour des viols sur quatre femmes qu'il conteste, était confronté hier à son accusatrice suisse au Tribunal judiciaire de Paris. Le procureur de Genève a fait le déplacement. **ATS**

Boeing et le régulateur mis en cause

Crashes du 737 MAX ► Les accidents mortels du 737 MAX représentent «l'horrible aboutissement» de défauts d'ingénierie, de mauvaise gestion de la part de Boeing et d'un manque de supervision de la part du régulateur de l'aviation (FAA), a conclu hier une Commission des transports du Congrès américain. Dans un rapport final de 239 pages sur les crashes de Lion Air en octobre 2018 et de Ethiopian Airlines en mars 2019, fruit de 18 mois d'enquête, de plus d'une vingtaine d'auditions et de l'examen de 600 000 pages de documents, il est reproché au constructeur «la répétition inquiétante de mauvaises évaluations techniques et d'erreurs de jugement troublantes de la part de la direction». La FAA y est vilipendée pour ses «nombreuses lacunes en termes de supervision et de responsabilité».

Les principales conclusions avaient déjà été dévoilées dans un rapport préliminaire. Mais cette mouture finale, préparée par les démocrates de la Commission des transports de la Chambre des représentants, détaille davantage les manquements à tous les niveaux.

Elle «contient des révélations troublantes sur la façon dont Boeing – sous pression pour concurrencer Airbus et réaliser des bénéfices pour Wall Street – a échappé à l'examen de la FAA, a caché des informations critiques aux pilotes et a finalement mis en service des avions qui ont tué 346 personnes innocentes», résume le président de la commission, Peter DeFazio.

Mais elle apporte aussi au Congrès, espère-t-il, «une feuille de route» sur les mesures à prendre pour renforcer la sécurité aérienne. Boeing affirme

avoir pour sa part «travaillé d'arrache-pied pour renforcer (sa) culture de la sécurité et rétablir la confiance avec (ses) clients, les régulateurs et le public».

Le rapport met en avant cinq problèmes majeurs, à commencer par la forte pression financière mise sur le programme du 737 MAX pour concurrencer au plus vite le nouvel Airbus A320 Neo, poussant l'avionneur à réduire les dépenses et à maintenir coûte que coûte le calendrier de production.

Le document blâme également les hypothèses faites par Boeing sur des technologies essentielles de l'appareil, dont le logiciel antidécrochage MCAS mis en cause dans les deux accidents, ainsi que sur les réactions des pilotes aux éventuels problèmes.

ATS/AFP

Policiers soupçonnés de sympathie avec l'extrême droite

Allemagne ► Des perquisitions visant des policiers ont été menées mercredi dans l'ouest de l'Allemagne, a annoncé le ministre de l'Intérieur de la Rhénanie du nord-Westphalie. Ils sont soupçonnés d'avoir diffusé de la propagande d'extrême droite sur des groupes de discussion. Trente-quatre bureaux de police et des appartements ont été perquisitionnés par quelque 200 policiers, a précisé le ministre conservateur Herbert Reul, qualifiant les contenus de ces conversations sur internet de «campagne de dénigrement des plus sales et des plus répugnantes».

L'enquête pour incitation à la haine raciale notamment vise actuellement 11 fonctionnaires de police et une procédure disciplinaire a été engagée contre 29 policiers au total, qui ont été suspendus. «Les extrémistes de droite et les néo-nazis n'ont absolument rien à faire (...) dans notre police», a déclaré le ministre régional de l'Intérieur à Düsseldorf, capitale de l'Etat régional, devant la presse. **ATS**

Dans le cadre de la crise politique que vit le pays, des violations «extrêmes» des droits humains ont été perpétrés par le gouvernement et les forces de sécurité selon trois experts mandatés par l'ONU

Crimes contre l'humanité présumés

Venezuela ▶ Le gouvernement vénézuélien, les forces de sécurité et des groupes oeuvrant avec eux ont perpétré des actes qui équivalent à des crimes contre l'humanité. La Mission internationale d'établissement des faits a mis en cause mercredi à Genève le président Nicolas Maduro. Les violations dans le cadre de la crise politique sont «extrêmes» et ont été très organisées, estiment dans leur premier rapport les trois experts indépendants mandatés par l'ONU. Ils ont mené des investigations et vérifié des indications sur plus de 3100 cas.

Si les forces de sécurité sont responsables des actes, le président et les ministres de l'Intérieur et de la Défense n'ignoraient pas les crimes, affirme le rapport. «Il y a des indications raisonnables qui laissent penser que le président a donné des ordres» sur qui cibler parmi des opposants, a affirmé à la presse l'un des membres de la Mission. Des poursuites doivent être lancées, selon les trois spécialistes. Une liste de 45 personnes responsables du pilotage ou qui ont contribué à la répression a été établie et sera relayée auprès d'autorités judiciaires compétentes.

Les hauts dirigeants ont aussi attribué des ressources à ceux qui ont appliqué les ordres. La Mission a rassemblé des indications qui laissent penser que les autorités et les forces de sécurité «ont planifié et exécuté de graves violations des droits de l'homme», insiste sa présidente Marta Valiñas. Le gouvernement doit «immédiatement mettre un terme à ces violations» et à l'impunité, dit-elle. Parmi les violations, la Mission a mené des investigations sur 16 opérations des forces de sécurité qui ont abouti à 53 exécutions extrajudiciaires. Elle a aussi



Le président Nicolas Maduro, lors d'une cérémonie de promotion militaire en juillet 2020 à Caracas. KEYSTONE

analysé plus de 2500 incidents sur environ 5100 exécutions depuis environ cinq ans, dont toutes n'étaient pas forcément arbitraires.

Unité à nouveau ciblée

Autre acteur mis en cause, une organisation établie pour lutter contre le crime se voit attribuer 413 exécutions jusqu'en 2017, avant d'être démantelée. De hauts responsables gouverne-

mentaux ont salué ces actions menées parfois par plusieurs centaines d'hommes. Deux unités des forces de sécurité ont ensuite repris l'application des exécutions extrajudiciaires. Elles sont responsables de 59% de toutes les opérations qui ont abouti à des victimes des fonctionnaires. L'une d'entre elles, la FAES, avait déjà été largement épinglée par la Haute commissaire aux droits de l'homme Michelle Bachelet,

dont le prédécesseur avait affirmé que de possibles crimes contre l'humanité étaient perpétrés au Venezuela. La Chilienne avait demandé le démantèlement de cette unité, un appel relayé ensuite par la Suisse et désormais par les trois spécialistes. Des membres de la FAES ont eux expliqués à la Mission que des armes étaient positionnées chez des individus tués pour laisser penser à des affrontements.

Cette unité «est encore active» et est toujours responsable d'exécutions extrajudiciaires, relève M^{me} Valiñas. Selon elle, les reproches de plusieurs acteurs internationaux n'ont pas abouti à un recul des exactions perpétrées. Des dispositifs militaires étaient aussi décidés. Des fosses communes avec 12 victimes ont été identifiées. L'immense majorité des exécutions illégales n'a abouti à aucune poursuite, selon la Mission qui déplore encore le manque de collaboration des autorités avec elle.

Demande à la CPI

Autre composante, la Mission a mené des investigations sur 112 détentions arbitraires. Mais certains mentionnent de plus de 3400 emprisonnements pour des raisons politiques. Des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme ont été victimes de disparitions forcées ou de torture. D'autres ont été confrontés à des violences sexuelles. Les hauts responsables sécuritaires n'ignoraient pas cette situation.

Ces actes ont également été perpétrés contre des manifestants. Des dizaines d'entre eux ont été tués. Le Covid n'a pas arrangé la situation. La répression a porté sur ceux qui contestent les décisions prises par le gouvernement. Autre inquiétude, des élections législatives doivent avoir lieu en décembre et seront boycottées par une trentaine de partis d'opposition. «Nous devons tous être en alerte sur de possibles augmentations des violations», dit M^{me} Valiñas. La Mission s'en prend à la politisation de la justice et sa présidente demande aux autorités une investigation indépendante. Elle veut que la Cour pénale internationale (CPI) se penche sur ce pays. **ATS**

TÉLÉVISION

RTS 1	RTS 1	RTS 2	RTS 2	TF1	TF1	FRANCE 2 france-2	FRANCE 3 france-3	ARTE	arte	M6	M6
<p>6.00 RTS Kids Jeunesse.</p> <p>9.10 La fin du jour Film. Drame.</p> <p>10.55 Quel temps fait-il ?</p> <p>11.00 Les feux de l'amour</p> <p>11.40 Demain nous appartient</p> <p>12.10 Plus belle la vie Feuilleton.</p> <p>12.45 Le 12h45</p> <p>13.25 Pensées interdites Film TV. Thriller.</p> <p>14.50 Passe-moi les jumelles</p> <p>14.55 Scènes de ménages</p> <p>15.20 Arabesque</p> <p>16.10 Inspecteur Barnaby</p> <p>17.55 Top Models</p> <p>18.25 C'est ma question !</p> <p>19.00 Couleurs locales</p> <p>19.30 Le 19h30</p> <p>20.10 Temps présent Magazine.</p>	<p>7.00 7h-8h de La Première</p> <p>8.00 RTS info</p> <p>9.00 Forum</p> <p>9.30 RTS info</p> <p>10.05 Svizra Rumantscha</p> <p>10.35 RTS info</p> <p>11.05 Objectif Monde l'hebdo</p> <p>11.35 RTS info</p> <p>12.05 Couleurs locales</p> <p>12.20 À bon entendeur</p> <p>13.05 Le 12h45</p> <p>13.45 Cyclisme</p> <p>Tour de France. 18^e étape : Méribel - La Roche-sur-Foron (168 km). En direct.</p> <p>17.40 RTS info</p> <p>18.00 Forum</p> <p>18.55 Athlétisme</p> <p>Meeting de Rome. Ligue de Diamant. En direct de Rome. Commentaires : Marc-André Berset, John Nicolet.</p>	<p>6.30 Tfou Jeunesse.</p> <p>8.30 Téléshopping Magazine.</p> <p>9.20 Petits secrets en famille Série.</p> <p>10.25 Demain nous appartient Feuilleton.</p> <p>11.00 Les feux de l'amour Feuilleton.</p> <p>12.00 Les 12 coups de midi</p> <p>13.00 Le 13h</p> <p>13.55 Prise au piège chez moi Film TV. Thriller.</p> <p>15.35 Un intrus dans ma maison Film TV. Drame.</p> <p>17.15 4 mariages pour 1 lune de miel</p> <p>18.10 Bienvenue chez nous</p> <p>19.10 Demain nous appartient</p> <p>20.00 Le 20h</p>	<p>6.30 Tfou Jeunesse.</p> <p>8.30 Téléshopping Magazine.</p> <p>9.20 Petits secrets en famille Série.</p> <p>10.25 Demain nous appartient Feuilleton.</p> <p>11.00 Les feux de l'amour Feuilleton.</p> <p>12.00 Les 12 coups de midi</p> <p>13.00 Le 13h</p> <p>13.55 Prise au piège chez moi Film TV. Thriller.</p> <p>15.35 Un intrus dans ma maison Film TV. Drame.</p> <p>17.15 4 mariages pour 1 lune de miel</p> <p>18.10 Bienvenue chez nous</p> <p>19.10 Demain nous appartient</p> <p>20.00 Le 20h</p>	<p>9.35 Amour, gloire et beauté</p> <p>9.55 Tout le monde a son mot à dire</p> <p>10.35 Mot de passe</p> <p>11.15 Les z'amours</p> <p>11.55 Cyclisme</p> <p>Tour de France. 18^e étape : Méribel - La Roche-sur-Foron (175 km). En direct.</p> <p>13.00 13 heures</p> <p>13.45 La p'tite librairie</p> <p>13.55 Ça commence aujourd'hui</p> <p>15.05 Cyclisme</p> <p>Tour de France. 18^e étape : Méribel - La Roche-sur-Foron (175 km). En direct.</p> <p>17.45 Vélo club</p> <p>18.40 N'oubliez pas les paroles</p> <p>20.00 20 heures</p> <p>20.45 Un si grand soleil</p>	<p>10.15 Ailleurs en France</p> <p>10.45 Ensemble c'est mieux !</p> <p>11.35 L'info outre-mer</p> <p>11.50 12/13</p> <p>12.55 Cyclisme</p> <p>Tour de France. 18^e étape : Méribel - La Roche-sur-Foron (175 km). En direct.</p> <p>15.15 Rex</p> <p>16.10 Des chiffres et des lettres</p> <p>16.40 Personne n'y avait pensé !</p> <p>17.15 Slam</p> <p>18.00 Questions pour un champion</p> <p>jeu.</p> <p>18.50 19/20</p> <p>20.00 Vu</p> <p>20.20 Plus belle la vie</p> <p>20.45 Tout le sport</p> <p>20.50 Le journal du Tour</p>	<p>10.55 Fritz Bauer, un procureur contre le nazisme</p> <p>11.55 Quand l'histoire fait dates</p> <p>12.50 Arte journal</p> <p>13.00 Arte Regards</p> <p>13.35 Des frissons partout Film. Policier.</p> <p>15.05 Des vignes et des hommes</p> <p>15.35 Bolivie : Le salar d'Uyuni, désert de sel... et de lithium</p> <p>16.30 Invitation au voyage</p> <p>17.05 Xenius</p> <p>17.40 Des vignes et des hommes</p> <p>18.10 Les parcs naturels... en Minuscule</p> <p>19.45 Arte journal</p> <p>20.05 28 minutes</p> <p>20.50 50 nuances de Grecs</p>	<p>6.00 M6 Music Clips.</p> <p>6.45 M6 Kid Jeunesse.</p> <p>8.50 M6 boutique</p> <p>10.00 Desperate Housewives Série. Un jour comme les autres. - Les conséquences de leurs actes. - Des hommes dangereux.</p> <p>12.45 Le 12.45</p> <p>13.35 Scènes de ménages</p> <p>13.55 Une idylle en héritage Film TV. Drame. EU. Réalisation : Henri Charr. 1h30.</p> <p>16.00 Incroyables transformations</p> <p>16.30 Les reines du shopping</p> <p>18.40 Tous en cuisine, en direct avec Cyril Lignac</p> <p>19.45 Le 19.45</p> <p>20.25 Scènes de ménages</p>				
<p>21.15 SÉRIE THE ROOKIE : LE FLIC DE LOS ANGELES Série. EU. 2020. Saison 2. Avec N. Fillion. 2 épisodes. Inédits. Nolan reçoit la visite d'une avocate qui lui annonce la mort de son père.</p>	<p>20.25 FOOTBALL SERVETTE FC/ STADE DE REIMS Ligue Europa. 1^{re} journée. En direct du Stade de Genève. Le Servette et Reims jouent leur qualification pour les barrages sur cette rencontre.</p>	<p>21.05 SÉRIE GRAND HÔTEL Série. Drame. Fra. 2020. Saison 1. Avec Carole Bouquet, H. Girardot. Inédit. Margaux est sous le choc lorsqu'Anthony est suspecté du meurtre d'une jeune femme.</p>	<p>21.05 MAGAZINE ENVOYÉ SPÉCIAL Magazine. Présentation : Élise Lucet. 2h00. Inédit. Au sommaire : «Ma vie avec ou sans voiture ?» - «Mon cher vélo électrique» - «Indonésie, l'archipel englouti».</p>	<p>21.05 FILM BOOMERANG Film. Drame. Fra. 2014. Réalisation : F. Favrat. 1h41. Avec Laurent Lafitte. Antoine revient sur l'île de Noirmoutier, berceau de son enfance, et tout son passé lui revient.</p>	<p>20.55 SÉRIE LE TUEUR DE L'OMBRE Série. Thriller. Dan. 2019. Saison 1. Avec N. Madueño. 2 épisodes. Inédits. Jan retrouve le corps de Julie dans la voiture d'Anders Kjeldsen et perd confiance dans l'enquête.</p>	<p>21.05 SÉRIE 9-1-1 Série. Drame. EU. 2019. Saison 3. Avec Angela Bassett. 2 épisodes. Inédits. L'arme d'un crime classé sans suite dans les années 1990 est retrouvée.</p>					
<p>22.45 La puce à l'oreille</p> <p>23.30 Préliminaires Reportage. Erika Stucky la reine des bulles.</p> <p>0.00 Diamant noir Film. Drame. Fra. 2015. Réalisation : Arthur Harari. 1h51. Avec Niels Schneider. Pier Ullmann, un jeune truand, apprend que son père vient de mourir dans la misère.</p> <p>1.50 À bon entendeur</p>	<p>22.35 Résultats du Magic 3, Magic 4 et Banco</p> <p>22.40 Zap RTS sport</p> <p>22.41 Outlander Série. Drame. EU. 2020. Saison 5. Avec Caitriona Balfe. 2 épisodes. Inédits. Un ordre de Tryon contre les Régulateurs met la loyauté de Jamie à rude épreuve.</p> <p>0.40 Le 19h30 signé</p> <p>1.10 Couleurs locales</p>	<p>23.15 Esprits criminels Série. Policière. EU. 2016. Saison 12. Avec Joe Mantegna, Matthew Gray Gubler, A.J. Cook, Kirsten Vangsness, Spencer. Reid est arrêté en possession de cocaïne et d'héroïne après une course-poursuite avec la police mexicaine.</p> <p>0.05 Esprits criminels Série. 3 épisodes.</p>	<p>23.05 Complément d'enquête Magazine. Présentation : Jacques Cardoze. 1h00. L'accusé Polanski. Inédit. Douze femmes dont cinq anonymes accusent le cinéaste Roman Polanski, longtemps fasciné par les jeunes filles, de viol ou d'agression sexuelle.</p> <p>0.05 13h15 le dimanche... Tout compte fait</p>	<p>22.50 La ligne bleue Documentaire. Société. Fra. 2020. Réalisation : Laura Coppens. 0h55. Le goût de l'espoir. Inédit. Ce film suit les salariés de Fralib, devenus propriétaires de leur usine de conditionnement de thé en 2014.</p> <p>23.45 S'aimer à Mayotte</p> <p>0.35 Mireille Darc, la femme libre</p>	<p>23.10 Double jeu Série. Policière. All. 2002. Saison 1. Avec Senta Berger. Donnant, donnant. Eva Maria Prohacek a été informée que des hommes puissants se livraient à des transactions obscures.</p> <p>0.40 Madame Hyde Film. Comédie.</p> <p>2.15 Gares d'Europe, les temples du voyage</p>	<p>22.50 9-1-1 Série. Drame. EU. Avec Angela Bassett, Oliver Stark, Jennifer Love Hewitt, Kenneth Choi. 4 épisodes. Buck prend conscience que son histoire avec Abby est terminée et se remet à sortir avec des femmes.</p> <p>2.10 APB : alerte d'urgence Série. Mon père, cet escroc.</p>					

CONVOIS FUNÈBRES

Jeudi 17 septembre

JURA, BIENNE ET JURA BERNOIS

Jean-Paul Franc, décédé à l'âge de 73 ans, Porrentruy.

NEUCHÂTEL

Michèle Joye, Serrières.

VALAIS

Yvette Bissig, née Moret, Muraz, Morgins, le dernier adieu aura lieu dans l'intimité de la famille et des ami.e.s. **Madeleine Cettou, née Udressy**, messe d'adieu à l'église paroissiale de Troistorrens à 16h. **Jelle Maeder**, cérémonie religieuse en l'église de Saint-Pierre-de-Clages à 17h. **Madeleine Mallet, née Couppey**, décédée à 87 ans le 9 septembre. **Marianne Perréaz**, aucune cérémonie n'a été célébrée. **Micheline Pelloux**, Collonges. **Henri Rougier**, les obsèques auront lieu à Voiron (France). **Ange-Marie Varone-Duc**, messe de sépulture à l'église paroissiale de Saint-Germain, à Savièse, à 17h, dans le respect des conditions sanitaires actuelles. **Georgette Vouilloz**, Martigny-Croix. **Michel Zielazienski**, Leytron, Saillon.

VAUD

Lucienne Antille, décédée à l'âge de 96 ans, Lausanne, Territet, Forel (Lavaux) la cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité. **Samy Benjamin**, décédé à 86 ans, la cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité. **Daisy Marie Bocherens Jacquier**, décédée le 27 août à l'âge de 87 ans. **Christiane Briner**, Féchy, une cérémonie a eu lieu dans l'intimité. **Patrick Gianini-Rima**, Aigle. **Jean-Claude Guénat**, décédé à 77 ans, Savigny, Lausanne, un dernier adieu aura lieu dans l'intimité de la famille. **Guerino Porzio**, décédé à 82 ans, cérémonie d'adieu dans l'intimité de la famille au Centre funéraire de Montoie (Lausanne) chapelle B, à 16h30. **Bérengère Rothenhäusler-Henchoz**, décédée à 99 ans, Prangins, un dernier adieu aura lieu dans l'intimité de la famille. **Rose Vez-Allemann**, décédée à 92 ans, cérémonie d'adieux au Centre funéraire de Montoie (Lausanne) chapelle A à 14h30.

GENÈVE

Roger Allenbach, culte d'adieu au temple de Chêne-Bougeries à 14h30. **Gérard René Baumann**, Genève. **Marie-Antoinette Cerutti**, décédée à 92 ans, Thônex, un hommage lui sera rendu dans l'intimité de la famille proche. **Gilles Dunant**, décédé à 64 ans, des adieux seront célébrés dans l'intimité. **Jean Pallud**, décédé à 95 ans, Puplinge, la cérémonie a eu lieu dans l'intimité. **Marcelle Praplan, née Baud**, la cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité de la famille. **Rosemarie Reboli, née Sommer**, décédée à l'âge de 82 ans le 5 septembre, un recueillement aura lieu à 14h à l'église de Puplinge. **Claudine Rey-Sieber**, le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité.

Vendredi 18 septembre

GENÈVE

Jean-Claude Droze, décédé à 88 ans, cérémonie des adieux en l'église de Choulex à 10h; ses cendres seront déposées ultérieurement au cimetière

MÉTÉO

Prévisions pour la Suisse romande et le Valais

Situation générale: L'atmosphère sera temporairement plus instable ce mercredi. Dès jeudi, un faible courant de bise fera fléchir la température et stabilisera à nouveau la masse d'air. Retour de l'instabilité dimanche et pour le début de semaine prochaine. **Jedi:** Bien ensoleillé. Formation de cumulus dans les Alpes en cours de journée et quelques averses ou orages pas exclus. En plaine, minimum 15°, en Valais 13 degrés; maximum allant de 27 à 29 degrés. Bise modérée soufflant sur le Plateau. Dans les Alpes, faible vent d'Est. Bise modérée sur le Jura. Isotherme du 0°C se situant vers 3800 mètres d'altitude. **Vendredi:** Ensoleillé. Bancs de stratus possibles sur le Plateau en matinée, avec une limite supérieure se situant vers 1000 mètres d'altitude. Averses ou orages pas exclus l'après-midi en montagne. Maximum montant jusqu'à 27°. **Samedi:** Probablement assez ensoleillé avec des passages nuageux parfois denses à partir du sud-ouest et des cumulus en montagne. Averses ou orages pas exclus en montagne en seconde partie de journée. Maximum se situant entre 25 et 27 degrés. MÉTÉOSUISSE

AGENDA CULTURE

ÉVÈNEMENTS GENÈVE

OLIVIER MOSSET. Jusqu'au 6 déc. **KRISTIN OPPENHEIM.** Jusqu'au 20 déc. «L'APPARTEMENT». Expo perma. MAMCO, Musée d'art moderne et contemporain, 10, rue des Vieux-Grenadiers, www.mamco.ch

«MÉGALITHES D'ICI, MÉGALITHES D'AILLEURS». Jusqu'au 30 octobre. Visites guidées gratuites sur inscription les je 17 sept, 8 et 29 oct. Salle d'exposition de l'UniGE, 66, boulevard Carl-Vogt

FRANCIS LOSER, PEINTURES. Du 16 septembre au 11 octobre. La Pinacothèque, 28, rue de Montbrillant, www.pinacothèque.ch

CATHERINE ROLLAND, «LA DORMEUSE», DÉDICACE. Je 17 septembre à 18h30. Librairie Atmosphère, 1, rue Saint-Léger, Genève

DÉSERTS ET CORDILLÈRE DES ANDES ET HINDOU KOUCH. sa 19 sept. vernissage d'expo en musique. Librairie Delphica, www.delphica.ch

NEUCHÂTEL

«KIKI KOGELNIK. LES CYBORGS NE SONT PAS RESPECTUEUSES». Exposition temporaire. Prolongation jusqu'au 20 septembre. «MATHIAS PFUND. LAUGHING STOCK». Exposition temporaire. Carte blanche à Mathias Pfund. Prolongation jusqu'au 20 sept. Biennale d'art contemporain reportée à juin 2021. Horaire: Du ma au di 10h-17h. Entrée libre de 10h à 12h. La Chaux-de-Fonds, Musée des beaux-arts, https://www.chaux-de-fonds.ch/musees/mba

«LE MAL DU VOYAGE - PRATIQUES ET IMAGINAIRES TOURISTIQUES». Expo temporaire. Jusqu'au 29 nov. Neuchâtel, MEN Musée d'ethnographie, www.men.ch/fr/infos-pratiques/horaires/

«CELTES - UN MILLÉNAIRE D'IMAGES». Exposition temporaire. «HIER - ENTRE MÉDITERRANÉE ET MER DU NORD». Exposition permanente. De 10h à 17h du ma au di. Fermé lundi. Parc archéologique en accès libre. Laténium, Hauterive, https://latenium.ch/

FESTIVAL POÉSIE EN ARROSOIR. Du 18 au 21 sept. Cernier, Evologia

JURA, BIENNE, JURA (BE)

«ENTRE FEMMES». Exposition temporaire, jusqu'au 15 nov. Horaire me: 16h-20h. Je-di: 14h-18h. Moutier, Musée jurassien des Arts, rue Centrale, https://www.musee-moutier.ch/

«LIONEL O'RADIQUET, UN DRUIDE BRETON À SAINT-URSANNE». Exposition temporaire, jusqu'au 10 janvier 2021. Delémont, rue du 23-Juin, 52, www.mjah.ch

VAUD

«PERSPECTIVES» LA COLLECTION D'ART HELVETIA. Exposition. Du 11 septembre au 6 décembre. Du ma au ve 14h-18h, sa/di 11h-18h. Musée d'art de Pully, 2 ch. Davel, www.museedartdepully.ch

FOIRE AUX LIVRES. Du 18 au 23 sept, horaire continu 10h-20h. Romainmôtier

VALAIS

«REGARDER LE PAYSAGE À TRAVERS LA COLLECTION DU MUSÉE». Exposition permanente. **BADEL/SARBACH «LITTLE SUN BACK HERE» - PRIX MANOR 2019.** Exposition temporaire. Jusqu'au 8 nov. Prix Manor 2019. Octobre à mai: ma-di 11h-17h et de juin à sept.: ma-di 11h-18h. Sion, place de la Majorie, https://www.musees-valais.ch/musee-dart/expositions.html

«CHEFS-D'OEUVRE SUISSES». Exposition temporaire. Un panorama des chefs-d'œuvre de la peinture suisse, Alexandre Calame, Giovanni Segantini, Robert Zünd, Félix Vallotton, Giovanni Giacometti, Ernest Bieler, Adolf Dietrich, Cuno Amiet etc. Martigny, rue du Forum 59, Fondation Gianadda, https://www.gianadda.ch, (0)27 722 39 78

«LES GOS - UNE MONTAGNE EN HÉRITAGE». Exposition temporaire. Jusqu'au 16 janvier 2021. Lu-sa 13h-18h, je 10h-18h. Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

Médiathèque Valais Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediathèque.ch

MUSIQUES GENÈVE

ENVIE ZAJJ. Ve 18 sept. 20h entrée libre, chapeau à la sortie. Villa Dutoit, Genève, Petit-Saconnex, ch. Gilbert-Trolliet

DIGITA + BENJAMIN EPHISE, PASSAGE DE DISQUES MAUDITE ET ODIN. Ve 18 sept. Cave 12, rue de la Prairie 4, www.cave12.org

ENSEMBLE ARCHI LUMINOSI. Ve 18 sept. 20h, Schubert et Brahms. Théâtre Les Satons

CONCERTS AU PALAIS, RÉCITAL DE PIANO, FANNY MONNET. Je 17 sept. 20h. Salle des Abeilles, palais de l'Athénée, Genève

FESTIVAL DE MUSIQUE À PLAINPALAIS. Sa 19 et di 20 sept 11h-17h. Plainpalais, roulotte

NEUCHÂTEL

JANIS - RÉCITAL, VOIX NOIRE SUR FOND BLANC. Jeudi 17 sept. à 19h. La Chaux-de-Fonds, Théâtre ABC, 11, rue du Coq

THÉÂTRE GENÈVE

«VOUS ÊTES ICI», SÉRIE THÉÂTRALE - ÉPISODE 1: LA CHAMBRE À LESSIVE. Du 16 au 26 septembre. Toutes représentations complètes. Théâtre de l'Orangerie, Genève, www.theatreorangerie.ch

«REBELLE-TOI, IL PLEUT DES CAILLOUX». Les 17, 18 et 19 septembre à 19h. Cie CoBalt, Rebecca Spinetti. Théâtre de l'Étincelle, Maison de quartier de la Jonction, 18bis, avenue de Sainte-Clotilde, site maj.ch, 022 545 20 20

«MADAME DE...», UN SPECTACLE DE FABRICE HUGGLER SUR UNE PROPOSITION DE VALENTINE SAVARY. Jusqu'au 22 sept. Théâtre du Grüli, 16 rue Gén.-Dufour, www.grutti.ch

«MOI-MÊME JE ME SUIS DÉÇU», ROBERT CANTARELLA, ROMAIN DAROLES. Sa 19 sept. de 14h à 23h, durée 9 h, public libre d'entrer & de sortir tout au long de la performance. Théâtre Saint-Gervais, rue du Temple, www.saintgervais.ch

VALAIS

«HÉROS FOURBUS». Du 17 au 27 septembre. Dès 14 ans. Sion, Petit Théâtre, 9, rue du Vieux-Collège, petittheatre.ch

DANSE JURA, BIENNE, JURA BERNOIS

DANSE 3.0, «MOSAÏQUE» DE GÉRALDINE K. DUNKEL. Du 18 au 20 sept., ve et sa 20h, di 17h. Delémont, Forum Saint-Georges, 5, route de Bâle

PARTENAIRE

L'ÉVÈNEMENT SYNDICAL

TOUT SAVOIR SUR L'ACTUALITÉ SYNDICALE EN SUISSE ROMANDE ET AILLEURS ?

ABONNEZ-VOUS À L'ÉVÈNEMENT SYNDICAL et offrez-vous un regard sur les enjeux sociaux, ici et dans le monde.



UN MOIS D'ESSAI GRATUIT ?

- Je souhaite recevoir gratuitement *L'Événement syndical* pendant 1 mois.
- Je souscris un abonnement standard à 60 fr. par an.
- Je souscris un abonnement de soutien à 100 fr. par an.

Nom, prénom, adresse

À retourner à *L'Événement syndical* · pl. de la Riponne 4 · 1005 Lausanne ou à forum@evenement.ch · evenement.ch/abonnement · tél. 021 321 14 60

PARTENAIRE

XX^{af}

art&fiction — 20 ans d'éditions d'artistes

NATHALIE PERRIN

Vitrine Payot, Lausanne
Place Pépînet 4
Installation du 14 septembre au 4 octobre
Visible en tout temps
artfiction.ch/xxaf

LIBRAIRIES SHUSHUS

25 librairies en Suisse romande
Un carnet collector offert à l'achat d'un livre art&fiction
14 septembre au 4 octobre
Librairies partenaires sur artfiction.ch/xxaf

C. DA SILVA, J. FLUMET, S. JEANNET, L. MARQUIS, K. RAMISHVILI, J. SØRENSEN, J. STETTLER, K. TISSOT

Cinema Bellevaux, Lausanne
Route Aloys-Fauquez 4
Projection de dessins animés
Vendredi 18 septembre, 20h
cinemabellevaux.ch

ELSA ESCAFFRE

Librairie de la Louve, Lausanne
Place de la Louve 3
Installation du 10 septembre au 10 octobre
Lu 13h30-18h30, ma-ve 11h-18h30, Sa 10h-18h
artfiction.ch/xxaf

C. BACHMANN, J. BAILLY, A. BIANCHINI, G. BOLAY, J. CROTTI, N. DOGE, E. GAGNEBIN-DE BONS, A. GODINAT, F. GYGI, J. HENTSCH, A. HUCK, R. IRELAND, A. FERLA, J.-L. MANZ, A. MERCURI, D. MONNET, V. OTTH, S. ZAECH

Locus Solus, Prilly
Rue de la Combette 8
Exposition du 13 septembre au 18 octobre
sur rdv au 077 418 59 44
locus-solus.ch

La compagnie genevoise du Théâtre du Loup est récompensée par un Prix suisse de théâtre. Un collectif indépendant et pluridisciplinaire né il y a quarante-quatre ans

Le Loup brûle les planches

CÉCILE DALLA TORRE

Scène ► L'Office fédéral de la culture décerne ses Prix suisses de théâtre depuis 2014. En 2020, deux des cinq prix vont à des Romand-e-s: la scénographe Sylvie Kleiber (notre portrait de samedi dernier) et la compagnie du Théâtre du Loup, installée au bord de l'Arve, à Genève. Son histoire est singulière et rare. Celle d'artistes pluridisciplinaires, nomades et indépendants se dotant finalement d'un théâtre. L'aventure fait rêver, surtout en ces temps difficiles pour le secteur culturel. Sur place, Rossella Riccaboni et Eric Jeanmonod se replongent avec nous dans l'histoire du lieu érigé au début des années 1990.

«La compagnie du Théâtre du Loup existait bien avant la construction de la salle, en 1993. C'est amusant, car c'est grâce à un prix, le Prix romand du théâtre indépendant qui est l'équivalent de l'actuel Label+romand, que nous nous sommes lancés dans ce projet», explique Rossella Riccaboni. La danseuse et chorégraphe est un pilier du collectif d'acteurs, musiciens, réalisateurs et décorateurs, fondé entre autres par Eric Jeanmonod et Sandro Rossetti en 1978 – ce dernier n'en fait plus partie aujourd'hui. Le jeune comédien et metteur en scène Adrien Barazzone a rejoint l'équipe en 2012, complétée par Pauline Catry, à l'administration et à la programmation.

Le masque qui ne cache que les yeux

Mais remontons à 1992. Les 60 000 francs de récompense pour leur mythique *Retour de Krazy Kat* tombent alors plutôt bien. A l'époque, la chorégraphe passée par les Beaux-Arts et le metteur en scène, décorateur et graphiste, n'ont plus d'espace de travail. Ce budget est toutefois



Rossella Riccaboni et Eric Jeanmonod poursuivent leur chemin à la ville comme à la scène. BAK GNEBORG 2020

bien maigre pour aller de l'avant. La troupe reçoit alors une manne de 250 000 francs du metteur en scène Matthias Langhoff, qui apprécie leur travail et veut les soutenir. «Les statuts de sa compagnie de théâtre, qui venaient d'être dis-

soute, prévoyaient que ses fonds soient reversés à un projet culturel», raconte le couple Riccaboni-Jeanmonod.

En 1993, un bâtiment tout en bois est vite érigé sur un terrain mis à disposition par la Ville. Après quinze ans

d'itinérance, le Théâtre du Loup pose ses valises dans un lieu à lui. «Voilà un théâtre qui peut bien brrrruler», sourit Eric Jeanmonod, empruntant l'accent et la citation de Mathias Langhoff. «En fait, ce théâtre aurait dû s'appeler le Théâtre

Langhoff!», renchérit Rossella Riccaboni. Or le Loup est un nom qui lui va bien – évoquant le masque qui ne cache que les yeux. Un accessoire de théâtre parmi tous ceux confectionnés par l'équipe pour ses spectacles vivants, originaux, musicaux et colorés. Les plus emblématiques sont exposés au Muzoo, qui a ouvert les portes de ses collections de décors et costumes en 2014.

Comme à la maison

Le Théâtre du Loup, c'est aussi une école ayant formé nombre de jeunes et d'adolescents, dont les «Enfants du Loup» devenus aujourd'hui des artistes reconnus. Rossella Riccaboni se souvient du premier cours de danse et d'initiation au théâtre masqué, qu'elle créait à l'origine pour pouvoir y faire participer sa fille de 4 ans, la comédienne Lola Riccaboni.

Le Théâtre du Loup, c'est aussi une école ayant formé nombre de jeunes et d'adolescents

Avec ou sans la fanfare du même nom, Le Loup a produit à ce jour une soixantaine de spectacles, dont beaucoup de réalisations tout public qui ont marqué des générations de spectateurs et spectatrices. Des témoignages touchants lui parviennent parfois en retour, comme celui à propos du *Cabaret Boris Vian*: «J'ai vu mon père heureux. Ce n'est pas quotidien», leur a écrit une spectatrice émue. Le couple d'artistes à la ville comme à la scène s'y sent toujours comme à la maison après vingt-sept années de création et de programmation. I

LA 28^E SAISON DU LOUP

Le théâtre a accueilli deux spectacles autour du Brésil début septembre en partenariat avec La Bâtie. Mais sa saison pure et dure démarre la semaine prochaine avec *Les Promesses de l'incertitude*, solo de Marc Oosterhoff, sorte de Buster Keaton contemporain. Entre danse, théâtre et cirque, le jeune artiste romand se faufile entre des couteaux et pousse la prise de risque à son paroxysme. En octobre, après *Sauna* et *Les luttes intestines*, Adrien Barazzone signera une nouvelle mise en scène autour d'un ouvrage du Norvégien Knut Hamsun, Prix Nobel de littérature, nationaliste de droite et défenseur du nazisme: *D'après nous* plonge en 1940, révélant le passage d'une société industrielle à une société de commerce. Autre création, *The Glass Room* de Leili Yahr. La metteuse en

scène suisse-américano-iranienne dévoile les rapports passionnés entre l'Iran et les Etats-Unis depuis le poste d'observation de la Suisse. Après la géopolitique, Alain Borek poursuivra sur le thème de l'exil en faisant de *Boucle d'Or* une jeune réfugiée dans un spectacle interactif permettant de réinventer la fin de l'histoire (dès 10 ans). Eric Jeanmonod reprendra en janvier *Jimmy the Kid*, pièce également tout public, suivie d'*Un Fil à la patte*. Ce vaudeville de Feydeau est mis en scène par Julien George avec la même équipe que *La Puce à l'oreille*, qui lui a valu un beau succès. CDT www.theatreduloup.ch
Eric Jeanmonod présente 50 ans d'affiches dessinées à la Bibliothèque de Genève, Espace Ami Lullin. Une conférence parcourant quelque 140 affiches culturelles, je 24, de 12h15 à 13h, www.institutions.ville-geneve.ch

GENÈVE

TRANS-FICTION AU GRÜTLI
Association d'intérêt public en faveur des personnes trans*, Epicène propose deux séances uniques de *Lola vers la mer*, samedi aux Cinémas du Grütli. «Un récit bouleversant sur la transidentité», dont la première projection sera suivie d'une discussion avec le réalisateur Laurent Michel et la jeune actrice trans* Mya Bollaers, qui tient le rôle principal aux côtés de Benoît Magimel. MLR
Sa 19 septembre à 18h et 21h, Cinémas du Grütli, Genève.

LAUSANNE

L'ARSENIC MARCHE EN ARRIÈRE

L'Arsenic rouvre ses portes ce soir autour d'un apéritif à 18h. Le centre d'art scénique contemporain présente aussi *Moving Backwards*, vidéo de la Suisseuse Pauline Boudry et de l'Allemande Renate Lorenz. Une forme installative en a été proposée au Pavillon suisse de la Biennale de Venise 2019. Face à des relents réactionnaires, les deux artistes chorégraphient des pratiques de résistance, entre danse postmoderne, danse urbaine, techniques de guérilla et culture queer. Un manifeste, une «marche en arrière» portée par cinq performeuses et performeurs. La soirée se poursuit avec la dernière création de l'artiste queer Simone Aughterlony, *Remaining Strangers*, qui continue d'explorer la question de l'altérité. Un double programme à voir jusqu'à dimanche. CDT
Du 17 au 27 septembre, Arsenic, Lausanne, www.arsenic.ch

CONCERT

BATIDA PREND FORME

Jeune ensemble de musique contemporaine, Batida continue ses explorations à la croisée des pratiques. La Cave 12 accueille vendredi (21h30) *Digita*, un cinéma pour l'oreille et les yeux conçu avec le collectif graphique Hécato. Perfo multisensorielle en 3D. On fonce. RMR

Label Suisse offre un bol d'air à la scène locale

Lausanne ► Vitrine des musiques suisses, tous styles confondus, le festival propose 60 concerts ce week-end, dans une formule à peine réduite.

Label Suisse sauve la mise. Le festival a eu chaud mais aura bien droit de cité de vendredi à dimanche, à Lausanne. La crainte était une annulation pure et simple à la suite du tour de vis donné mardi par les autorités. Au final, le *clubbing* et les *after parties* passent à la trappe, mais les 60 concerts auront bien lieu. On devra y assister masqué et s'inscrire au préalable sur le site du festival pour générer un QR code, à présenter afin d'accéder aux scènes.

Celles-ci sont au nombre de sept, y compris le D Club qui renonce aux soirées dansantes, bannies du canton, mais propose du live. Le Romand est forfait pour cause d'infiltrations d'eau qui le contraignent à une fermeture prolongée. La scène de plein air résonnera bien de décibels sur la Place Centrale. Les Docks et le Métropole s'ouvriront presque normalement au public – jusqu'à 900 personnes réparties en



Oesch's die Dritten va représenter la musique populaire revisitée. MIKE SOMMER

sous-groupes de 300. Le BCV Concert Hall du Flon, rattaché à la HEMU, peut recevoir jusqu'à 300 spectateurs.

Voilà le décor planté. Côté substance, Label Suisse, 9^e édition, c'est près de 120 musiciens et musiciennes couvrant tout le spectre, du hip-hop à la musique classique en passant par le jazz, le rock,

le metal ou l'electro. Et la Neue Volksmusik, très en vogue outre-Sarine mais pas que. Label Suisse s'en fait l'écho depuis l'édition 2018 et la sauce prend. Cette année, on guettera Oesch's die Dritten, une dynastie de l'Oberland bernois vouée corps et âme au Schlager depuis près d'un demi-siècle – culte.

«Les hipsters lausannois les attendent avec impatience», assure Julien Gross, président de Label Suisse. A vérifier samedi à 17h au Métropole.

Cédric Pescia déroulera au piano des sonates tant contemporaines de John Cage qu'empruntées à Beethoven. Un récital croisé à goûter vendredi, 18h30, à la salle Paderewski du Casino de Montbenon. Citons en vrac Erika Stucky avec la fanfare balkanique Traktorkestar, les mariages pop/electro de Buvette, Verveine et La Colère, le Trio Bann pour cor des Alpes, trombone, dulcimer et percussion, le rap de Slimka, La Gale et KT Gorique, l'afrobeat de Professor Wouassa, l'Ensemble zurichois Collegium Novum pour un florilège Steve Reich/Isabel Mundry, le metal groove de Promethee ou encore les inlassables Young Gods.

«Notre chance est l'orientation locale et nationale du festival, sans risque de quarantaine», résume Julien Gross. L'événement fut à l'origine lancé par la RTS, toujours représentée au sein du comité de Label Suisse. L'événement devenu autonome est soutenu

non seulement par la Ville de Lausanne et la RTS, mais aussi par la plupart des sociétés de gestion des droits d'auteurs, les fondations d'aide à la culture et les faïtières des musiques suisses. En y ajoutant sponsoring et partenaires, sur un budget d'un peu plus de 1,2 millions, les recettes propres (bars et restauration) se montent à peine à une trentaine de milliers de francs. Risque zéro sur ce plan là au moins.

C'est à un tremplin géant plus qu'à un festival ordinaire que s'apparente Label Suisse. Pour Julien Gross, «la gratuité et l'assise financière permettent de décloisonner un maximum, tant les styles que les langues». Avec ses orchestres classiques à la même affiche que des rappeuses ou des grosses guitares, Label Suisse s'apparente à une Fête de la musique plus pointue et professionnelle. «C'est une photographie de la créativité musicale suisse, sans exclusive.» Dans la conjoncture actuelle, prendre le pouls d'un secteur mis à mal prend tout son sens. RODERIC MOUNIR

Du 18 au 20 septembre à Lausanne, entrée libre. Infos: labelsuisse.ch